

**Histoire et Traditions populaires**

*Catalogue de l'exposition*



*Naître et Grandir en Pays d'Auge*

**Foyer rural Le Billot**

**Du 31 mai au 20 septembre 1998**

**Prix 40 F**

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO, ILLINOIS 60607



100

*Histoire et Traditions populaires*

**Catalogue de l'exposition**

*Naître et grandir  
en Pays d'Auge*

**Foyer rural Le Billot  
Du 31 mai au 20 septembre 1998**

# Catalogue de l'exposition « naître et grandir en Pays d'Auge »

## Sommaire

Remerciements		p.5
Principaux résultats de la fouille De la Campagne à Basly	Guy San Juan	p. 8
Biberons gallo-romains découverts dans la nécropole du Grand-Jardin à Lisieux	Claude Lemaître	p. 14
Les incinérations d'enfants gallo-romaines A Manneville-la-Pipard	Nicola Coulthard	p. 17
Inhumations d'enfant La nécropole Michelet à Lisieux	Armelle Alduc-Le Bagousse Didier Paillard	p.19
L'enfant sous l'Ancien Régime	Jack Maneuvrier	p. 26
Registre des enfants trouvés, abandonnés Entrés à l'hôpital de Lisieux en 1773	Jack Maneuvrier	p. 27
Les enfants du malheur	Michel Cottin	p. 37
La naissance	Jack Maneuvrier	p. 43
La nourriture	Jack Maneuvrier	p. 53
Le baptême	Jack Maneuvrier	p. 59
Liste d'objets		p. 61

---

Supplément au bulletin "Histoire et traditions populaires" n° 61

Imprimerie spéciale: Foyer Rural Le Billot

N° de publication: ISSN 0298 6728

Responsables de publication:

Gérant: Jack Maneuvrier

Membres: Almir et Ginette Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Arlette et Yvon Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paulette Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, Michel et Marie-France Chanu, Jean et Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Claude et Michèle Lemaitre, Danie Maneuvrier, Christophe Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Philippe et Michèle Sorin, François et Colette Wèbre.

\*\*\*\*\*  
Abonnement simple: 80 F

Abonnement Bienfaiteur avec adhésion à l'Association: 120 F

De nombreux bulletins sont distribués par nos adhérents, en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F pour frais de P et T.

# Remerciements

Cette exposition, la 23<sup>ème</sup> réalisée par Histoire et Traditions populaires, Foyer rural le Billot a été préparée et mise en place par :

Ginette et Almir Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Arlette et Yvon Bouillé, Denise Bourgault, Paulette et Thierry Bricon, Yvette et Jean Denis, Laetitia Desfriches, Michèle Duhomme, Brigitte et Pierre Ferrand, Christiane et Pierre Girard, Marie et Jean Godet, Chantal et Gérard Guillin, Guy Hardouin, Marie-Thérèse Hugot, Nadine Legeleux, Michèle et Claude Lemaître, Arnaud Maneuvrier, Christophe Maneuvrier, Danie et Jacky Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Roger Verdier, Colette et François Wèbre.

Nous remercions, tout particulièrement, pour leur aide amicale et efficace :

- La commune de L'Oudon
- La commune de Saint-Georges-en-Auge
- Le Service Départemental d'Archéologie du Calvados
- Nicolas Coulthard, Didier Paillard, Guy San Juan, archéologues
- Le Musée de Normandie à Caen
- Le Musée d'Art et d'Histoire de Lisieux
- La Société historique de Lisieux
- Le Groupe de Recherches Archéologiques et de Prospection du Pays d'Auge
- Monsieur Guy Hardouin, artisan menuisier-charpentier à Berville
- Monsieur Roger Verdier
- Monsieur et Madame Robert

Et bien entendu tous les prêteurs qui, une nouvelle fois, nous ont fait confiance et ont accepté de nous prêter pour une longue période leurs objets, leurs documents, leurs photographies...

Madame **Anceau** Pauline, Lisieux  
Monsieur et Madame **Bellier** Almir, Berville-L'Oudon  
Mademoiselle **Berthelot**, Prêtréville  
Monsieur et Madame **Bouillé** Yvon, Notre-Dame-de-Fresnay-L'Oudon  
Monsieur et Madame **Bricon** Thierry, le Billot-L'Oudon  
Monsieur et Madame **Conos**, grandmesnil  
Monsieur et Madame **Cool**, Vimoutiers  
Madame **Cottin** Colette, Lisieux  
Monsieur et Madame **Cottin** Pascal, Saint-Sauveur-le-Vicomte  
Madame **Coulthard** Nicola, caen  
Monsieur et Madame Jean **Denis**, Berville  
Madame **Desfriches** Létitia, Le Billot-L'Oudon  
Monsieur et Madame Daniel **Deshayes**, Lisieux  
Monsieur et Madame **Diard** Gérard, Les Authieux-Papion  
Monsieur et Madame **Duchamp** Claude, Houilles  
Madame **Dugué** Yvette, Lisieux,  
Madame **Duhomme** Michèle, Lisieux

Madame **Duhomme** Michèle, Lisieux  
 Madame **Dussauey** Marie-Jeanne, Lisieux  
 Monsieur et Madame **Ferrand** Pierre, Saint-Pierre-sur-Dives  
 Monsieur et Madame **Fournier** Dominique, Saint-Georges-en-Auge  
 Monsieur et Madame **Frémont** Pierre, Saint-Georges-en-Auge  
 Monsieur et Madame **Gadrat** Jean-Michel, Le Breuil-en-Auge  
 Monsieur et Madame **Gallois**, Heurtevent  
 Monsieur et madame **Girard** Pierre, Notre-Dame-de-Fresnay, L'Oudon  
 Madame **Gobil** Françoise, Notre-Dame-de-Fresnay-L'Oudon  
 Monsieur et Madame **Guesdon**, Saint-Martin-de-Fresnay, L'Oudon  
 Monsieur et Madame **Guillin** Gérard, Notre-Dame-de-Fresnay-L'Oudon  
 Monsieur et Madame **Haltwood**, Le Renouard  
 Monsieur et Madame **Hardouin** Guy, Berville-L'Oudon  
 Madame **Helft** Jacqueline, Hiéville  
 Madame **Hervieu** Florence, Ecots-L'Oudon  
 Madame **Hugot** Marie-Thérèse, Le Billot-L'Oudon  
 Monsieur et Madame **Kerwand** Jean-Claude, Le Brèvedent  
 Monsieur et Madame **Lefrère**, Saint-Pierre-sur-Dives  
 Monsieur et Madame **Gallou** Jean-Pierre, Livarot  
 Madame **Legeleux** Nadine, Saint-Martin-de-la-Lieue  
 Monsieur et Madame **Lemaître** Claude, Lisieux  
 Monsieur et Madame **Mahieu** Marceau, Livarot  
 Monsieur et Madame **Maizeret** Marcel, Saint-Pierre-sur-Dives  
 Monsieur et Madame **Manouvrier** Christophe, Ecots-L'Oudon  
 Monsieur et Madame **Manouvrier** Jack, Le Billot-L'Oudon  
 Mademoiselle **Margeot** Yvonne, Heurtevent  
 Monsieur et Madame **Marie-Pingault**, le Renouard  
 Monsieur et Madame **Millecamps** Lucien, Le Billot-L'Oudon  
 Monsieur **Olivier** Maurice, Falaise  
 Monsieur et Madame **Orain** Hervé, Lisieux  
 Monsieur Didier **Paillard**, SDAC, Caen  
 Monsieur et Madame **Peu**, Boissey  
 Monsieur et Madame **Pigne** Daniel, le Torquesne  
 Monsieur et Madame **Regnouf** Daniel, Caen  
 Monsieur et Madame **Regnouf** Jacques, Saint-Martin-de-Fresnay-L'Oudon  
 Monsieur et Madame **Regnouf** Yves, Saint-Martin-de-Fresnay-L'Oudon  
 Monsieur et madame **Rius** Jean-Pierre, Dozulé  
 Monsieur et Madame **Robert**, Houlgate  
 Monsieur **San Juan** Guy, SDAC Caen  
 Monsieur **Taureau** Serge, Mont Ormel  
 Monsieur et Madame **Triger** Gilbert, Condé-sur-Ifs  
 Madame **Triger** Thérèse, Saint-Georges-en-Auge  
 Monsieur Daniel **Verdier**, Saint-Nectaire  
 Madame Ghislaine **Verdier**, Saint-nectaire  
 Monsieur Pascal **Verdier**, Glos  
 Monsieur Roger **Verdier**, Saint-Martin-de-la-Lieue  
 Monsieur et Madame **Wèbre** François, Berville-L'Oudon  
 Musée d'Art et d'Histoire, Lisieux  
 Musée de Normandie  
 Société historique de Lisieux  
 Service Départemental d'Archéologie, Caen  
 Commune Saint-Georges-en-Auge

## L'enfant aux époques protohistorique et antique

Malgré les progrès de la recherche archéologique, la vie quotidienne, la vie affective de nos lointains ancêtres nous sont encore mal connues, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. Dans le cadre de cette exposition, seules les inhumations sont susceptibles d'apporter quelques informations sur les relations parents/enfants, sur la place des très jeunes enfants au sein de la communauté familiale.

L'homme de néanderthal pratique pour la première fois, dans l'histoire humaine des rites funéraires qui traduisent respect ou crainte des morts, et donc une conception au moins rudimentaire de la survie future.<sup>1</sup> On trouve des sépultures d'enfants au Roc de Marsal (Dordogne) mais aussi des sépultures de famille, comme à La Ferrassie (Dordogne) où un homme, une femme et quatre très jeunes enfants reposent proches les uns des autres dans des fosses.

Plus près de nous, au néolithique, dans les fouilles d'Ernes/Condé-sur-Ifs, Jean-Luc **Dron** rapporte<sup>2</sup> que : « sur les 69 squelettes connus au moins partiellement, on constate la présence globalement et dans chaque tombe, de personnes des deux sexes **et de tous les âges**... Afin de tester l'hypothèse de liens de parenté au sein d'une chambre, des échantillons des douze squelettes de la tombe C sont en cours d'analyse à l'institut Pasteur de Lille ».

### Décompte des inhumés de la nécropole de la Bruyère du Hamel : Condé-sur-Ifs

Total adultes:	34		
Immatures :	25 dont :	10 de	0 à 5 ans
		9 de	6 à 14 ans
		6 de	15 à 20 ans

Il semblerait donc, tout au moins en ce qui concerne les inhumations, qu'il n'y aurait pas eu de distinction entre les adultes et les jeunes enfants.

J.M.

<sup>1</sup> Duby Georges, Histoire de la France, La préhistoire p.28

<sup>2</sup> Dron Jean-Luc, Le Goff Isabelle, San Juan Guy « Une nécropole néolithique à couloir : Ernes/Condé-sur-Ifs », Bulletin de la Société historique de Lisieux, septembre 1997, n° 39, p.37

# **Principaux résultats de la fouille du site de La Campagne à Basly en 1997 Un enclos cérémoniel et une petite nécropole "familiale" du VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C.**

**Isabelle LEGOFF<sup>1</sup> et Guy SAN JUAN<sup>2</sup>**

La fouille programmée du site de La campagne à Basly s'inscrit en continuité des travaux d'évaluation de l'occupation de l'Age du Fer menés depuis 1992 dans la bassin aval de La Seulles ; avec pour secteur privilégié le site de Thaon dans la vallée affluente de La Mue.

Le site de Basly a été découvert en prospection aérienne en 1993. Le cliché montrait un enclos fossoyé carré de 20 mètres de côté avec une fosse centrale de plan irrégulier. L'enclos était bordé par un long fossé curviligne non refermé, les deux branches se terminant bien avant le versant abrupt voisin. Le site de La Campagne est au voisinage de Thaon, de l'autre côté de la vallée de La Mue.

## **L'organisation des structures dans l'enclos carré**

L'architecture de l'enclos carré se distingue par trois faits principaux dont la chronologie relative n'a pas été établie par la fouille :

Le premier fait correspond à l'organisation des limites de l'enclos qui associe de l'extérieur vers l'intérieur :

- A l'est, un arc de grands trous avec un dispositif médian en étroit couloir;
- Une ceinture de trous de poteaux entourant le fossé carré ;
- Une bande de 3 m de large, vide de toute structure, entre le fossé carré et la ceinture de poteaux ;
- Le fossé continu de plan carré de 20 m de côté.

Le second fait correspond à la couronne de fosses polarisées par la sépulture 1 F 3 dans l'enclos carré. Cette disposition pourrait résulter d'un schéma d'organisation en tumulus, comme on le connaît au premier Age du Fer. Le remplissage limoneux de F 3 et cette organisation supposeraient l'existence d'un petit tertre ayant concentré l'implantation funéraire au sein de l'enclos. trois sépultures avérées sont présentes dans l'enclos carré : la sépulture F3 au centre, la sépulture F7 et l'incinération 1.

Le troisième fait correspond au petit édicule sur poteaux bordant le secteur funéraire au nord-est.

L'enclos de Basly apparaît comme une structure cérémonielle complexe associant un ensemble de type sanctuaire (l'enclos carré et le petit édicule interne) et un ensemble funéraire. La cohérence spatiale des structures conduit à s'interroger sur l'articulation des fonctions funéraire et culturelle du site.

---

<sup>1</sup> Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales

<sup>2</sup> Service Départemental d'Archéologie du Calvados

Le peu de mobilier céramique découvert provient du comblement lacunaire inférieur du fossé F 1. Il semble s'orienter vers des productions attribuables au premier Age du Fer/La Tène ancienne. Dans la fosse sépulcrale F 7, le bracelet en lignite paraît résulter d'une reprise d'objet plus volumineux du type "rond de serviette". Enfin, dans la fosse F 3, le bracelet en bronze est comparable à ceux découverts à **Saint-Pierre-Dives** au XIXe siècle dans un ensemble attribuable à la fin du Premier âge du Fer. Le contexte chronologique global de l'enclos cérémoniel se situerait donc au cours des VIe et Ve siècles avant J.-C.

### **Le groupe sépulcral à l'extérieur de l'enclos carré**

Huit fosses sépulcrales sont installées à l'ouest, au voisinage immédiat de l'enclos. Toutes les fosses sont orientées au nord.

Les inhumations composent un ensemble homogène par l'orientation des fosses, la disposition tête au sud et la flexion des membres inférieurs vers l'est. Le squelette 2 de la fosse F 4 diffère cependant clairement par sa position allongée sur le dos. De l'aménagement des fosses semble se dégager trois types principaux :

- un type à architecture parementée à sec (F 3, F 21, F 20 et F 13 ),
- un type à architecture de vrac calcaire très dense (F 7, F 5, F 6, F 10, F 37, F 48),
- un type à comblement terre/plaquettes (F 4).

Quatre parures identiques composant probablement deux objets de type brassard en spirale ont été livrées par la fosse sépulcrale F 20. L'anneau de base est en bronze, creux à section en U, ouvert, orné de bossettes séparées par une nervure transversale. Le décalage très prononcé des extrémités donne à l'anneau une forme de spire parfaite. Des parures identiques ou très semblables ont été trouvées à Fresné-sur-Mer (actuellement Saint-Côme-de-Fresné), à Longueville, à la Cambe au XIXe siècle, à Ifs en 1966 (sép. 1). Le cinquième objet est un bracelet lisse, en bronze, massif, ouvert, à extrémité en boules. Il est tout à fait identique à un exemplaire découvert à Caen au XIXe siècle et se rapproche de deux objets semblables, à plus grosses boules, découverts à **Saint-Pierre-sur-Dives** et à Caen. Le contexte chronologique du groupe sépulcral externe, se situerait lui aussi dans le courant des VIe-Ve siècles avant J.-C.

### **Age et sexe des inhumés**

Le "recrutement" concerne une large tranche d'âge puisque de jeunes enfants comme des personnes âgées sont réunis dans ce lieu funéraire. La population inhumée compte 4 enfants, une adolescente et 10 adultes.

- **Fosse F 3 / squelette 1** : sujet immature âgé de 4 ans à 6 ans  
(Voir Rapport du diagnostic)
- **Fosse F 4 / squelette 2** : sujet adulte, âgé de 32 +/- 14 ans, de sexe masculin (Voir Rapport du diagnostic)
- **Fosse F 7 / squelette 3** : sujet féminin de 78 +/- 15 ans.  
(Voir Rapport du diagnostic)
- **Fosse F 5 / squelette 4** : sujet masculin de 36 ans +/- 14 ans.  
(Voir Rapport du diagnostic)
- **Fosse F 6 / squelette 5** : sujet immature de 1,5 à 3 ans  
(Voir Rapport du diagnostic)
- **Fosse F 10 / squelette 6** : sujet immature

- Fosse F 10 / squelette 7 : sujet féminin, jeune adulte de 21/24 ans d'après le degré de synostose de la crête iliaque d'après les travaux de Férembach (Férembach et ali, 1979).
- Fosse F 10 / squelette 8 : sujet féminin, adolescente de 15 +/- 36 mois.
- Fosse F 20 / squelette 9 : sujet adulte masculin
- Fosse F 37 / squelette 10 : sujet adulte féminin ?
- Fosse F 37 / squelette 11 : sujet immature
- Fosse F 2 / squelette 12 : sujet adulte féminin
- Fosse F 13 / squelette 13 : sujet adulte masculin
- Fosse F 48 / squelette 14 : sujet adulte masculin ?
- Incinération 1 : sujet adulte

### **La place des enfants dans la nécropole**

Les fouilles de 1997 constituent la première campagne archéologique du projet. Les travaux concentrés à l'intérieur et au voisinage de l'enclos carré ont révélé un petit cimetière à inhumations à l'exception d'une incinération d'adulte, se définissant, par le recrutement et le petit nombre de sujets, comme une nécropole "familiale". Les prochaines fouilles découvriront peut-être d'autres groupes sépulcraux. L'échantillon disponible pourrait alors nous permettre une interrogation approfondie sur les pratiques funéraires et les comportements sociaux au cours du VI<sup>e</sup> siècle dans la Plaine de Caen.

Les premiers résultats montrent que sur un ensemble de quinze individus, cinq inhumés sont des jeunes. Le squelette 5 de F6 est assurément un petit enfant, les squelettes 1 de F3, 6 de F10 et 11 de F37 sont à classer parmi les enfants et le squelette 8 de F10 est une adolescente.

Dans la fosse F10, un enfant, une adolescente et une jeune femme reposent ensemble. L'architecture de la tombe montre que l'enfant était séparé des deux autres par une paroi sommaire en bois, une planche certainement.

L'enfant 11 de F37 reposait à côté d'un sujet très probablement féminin (squelette 10 de F37). Les deux individus sont face à face : le bras gauche de l'adulte recouvre les jambes de l'enfant. On imaginera facilement qu'il s'agisse d'une mère et de son enfant regroupés pour l'éternité.

Le petit enfant de la fosse F6 est seul dans sa fosse, mais cette dernière est accolée à la tombe d'un homme assez jeune.

Dans l'enclos carré, le squelette 1 de F3 est celui d'un jeune enfant (4 à 6 ans). Il est déposé seul, mais l'aménagement d'un coffre avec des dalles de pierre sèche et la présence de parures en bronze le distinguent nettement au sein de la nécropole. A quelque trois mètres, fut inhumée une femme très âgée (78 ans +/- 15 ans).

De ces quelques observations semblent se dégager quelques tendances pour les quatorze inhumés :

- Certains jeunes ne sont pas déposés seuls, mais en compagnie d'autres défunts. Ils reposent alors avec d'autres jeunes (tombe F10) ou avec un adulte qui est une femme (tombe F37). Le petit enfant de la tombe F6 est déposé seul, mais tout à côté d'une tombe d'adulte, qui dans ce cas est celle d'un homme.
- Le jeune peut être clairement isolé (tombe F3). Le traitement du défunt

(parure et dépôt dans un coffre) revêt alors un caractère particulier : la tombe est "riche" et son organisation ne céderait en rien à des tombes d'adultes bien pourvues.

Pour conclure, il semble qu'à Basly, les corps des enfants n'aient pas subi de discrimination flagrante par rapport à ceux des adultes. Les inhumations des enfants paraissent accompagner en toute "simplicité" les adultes. Des tombes "riches" ou "pauvres" concernent autant les enfants que les adultes. L'âge du mort ne serait pas un paramètre de première importance, dans le rituel funéraire. Le petit échantillon observé à Basly ne traduirait donc pas un changement évident de statut social, selon les étapes de l'existence. Des différenciations sociales seraient en revanche perceptibles entre les inhumés, au travers du caractère "pauvre" ou "riche" de la tombe, que ce soit celle d'un enfant ou d'un adulte. L'incinération 1, dans l'enclos carré, est interprétée provisoirement comme une sépulture adventice.

### **Des pierres taillées dans les tombes**

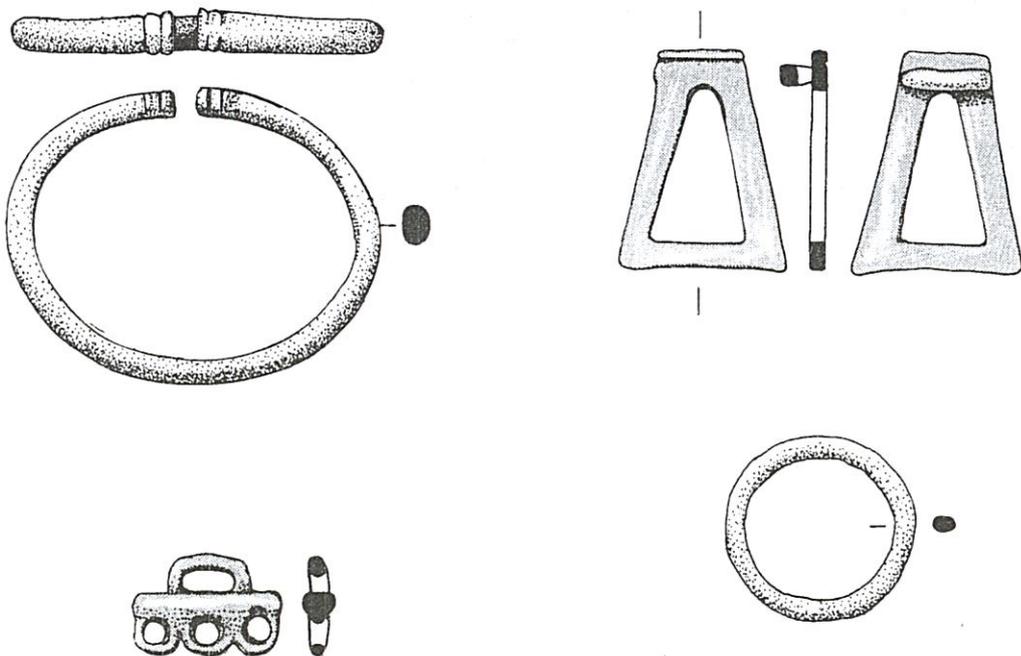
106 pierres taillées ont été trouvées en réemploi dans deux tombes. Une pierre taillée est également présente dans le comblement pierreux d'une troisième sépulture. Toutes les pierres sont taillées dans un calcaire local tendre. Les traces d'outils sont particulièrement nettes et couvrent toutes les faces des pierres. Il semble s'agir d'une taille au ciseau droit. Le soin de la taille, la "fraicheur" des volumes façonnés conduisent à s'interroger sur la destination initiale de ces pierres. Si l'hypothèse d'un parement est raisonnable, il se pourrait qu'il s'agisse d'une structure dont la maçonnerie aurait été protégée des agressions du gel et de la végétation aérienne, jusqu'à sa récupération pour un réemploi dans les caveaux.

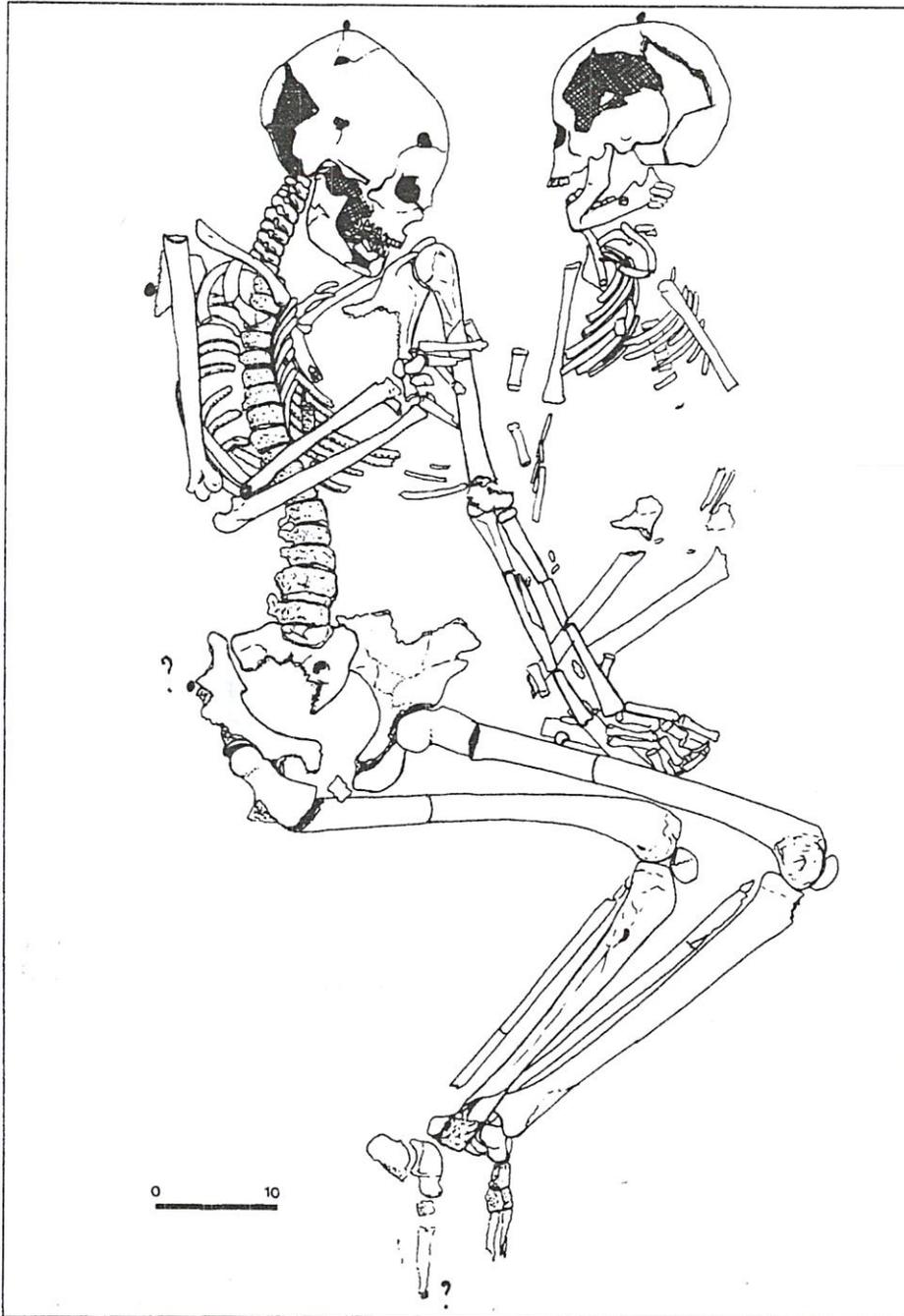
Des pierres taillées aussi soignées ne paraissent pas encore recensées à l'heure actuelle dans les "remparts" de l'Age du Fer ancien, en France septentrionale. En revanche, des constructions circulaires à parement de pierres taillées entourant un tertre funéraire ont été découverts en Bretagne. Ces "sépultures circulaires" sont datées du Hallstatt récent. Antérieurement, les caveaux rectangulaires en pierre sèche des tumulus de la fin de l'Age du Bronze ancien et du Bronze moyen de Bretagne présentent "souvent des pierres façonnées et même taillées" (Briard 1984). Les moellons des caveaux en pierre sèche sont le plus souvent taillés, face régularisée tournée vers l'intérieur de la tombe. L'architecture des tombes de Basly pourraient ainsi témoigner, non sans nuance, d'une tradition architecturale marquant le domaine atlantique.



**Fosse F3 – Squelette 1** – Sépulture individuelle d'un enfant d'environ cinq ans. La fosse sépulcrale a été aménagée sur son pourtour avec une paroi de dalles calcaires, doublée par une banquette en gros blocs. Le crâne, orienté vers le sud apparaît tourné vers l'est. Le reste du squelette est très partiellement conservé.

**Mobilier** – Un petit anneau en bronze est présent au niveau de l'épaule gauche. Une petite barrette en bronze à bordure festonnée, percée de trois œillets et munie d'un petit anneau est posée sur la bordure droite du thorax. Un objet de forme trapézoïdale, ajouré et un petit bracelet en bronze sont situés sous la hanche droite. La barrette festonnée et l'objet trapézoïdal ajouré pourraient se compléter dans la constitution d'une boucle de ceinture.





Fosse 37 : squelette 10, sujet adulte - squelette 11, sujet immature

Fosse 37 - squelettes 10 et 11 - Sépulture double sans mobilier, d'un adulte très probablement féminin et d'un enfant.

# **Biberons gallo-romains**

## **découverts dans la nécropole gallo-romaine**

### **du Grand-Jardin à Lisieux**

**Claude LEMAITRE**

Un dépouillement non exhaustif des articles relatant, entre 1848 et 1913, les découvertes consécutives aux fouilles de la nécropole du Grand-Jardin, révèle la présence d'une vingtaine de biberons, environ, le chiffre exact n'étant pas toujours indiqué « *plusieurs biberons...* »

Ces petits récipients sont, en général, de forme bi-conique, sur pied droit, à bord légèrement évasé. Ils sont munis d'une petite goulette et d'une anse fixée perpendiculairement. Ils sont réalisés en verre (1 exemplaire au musée de Lille qui possède une partie importante du mobilier découvert à Lisieux), en céramique sigillée (1 exemplaire à Lille), en terre cuite blanche, rouge et noire (3 à Lille, 6 au musée des Antiquités de Rouen, 2 au musée de Normandie à Caen). Trois figurent dans les collections du Musée d'Art et d'Histoire de Lisieux. Rescapés des destructions de 1944, ils sont présentés à l'exposition.

Dans les fouilles de 1886, A. Pannier signale plusieurs biberons « *placés dans le tombeau d'un jeune nourrisson* ». En 1913, deux biberons ont été découverts en relation avec deux tombes d'enfants, dont un associé à deux balles de terre cuite contenant des grelots identifiables à des hochets. En outre, certains d'entre eux sont accompagnés de petits jouets en terre cuite.

Si leur présence dans des sépultures d'enfants est une évidence, ces petits récipients posent le problème de leur utilisation. Ont-ils servi à l'alimentation des nourrissons, en lait ? Plusieurs théories s'affrontent.<sup>1</sup> Pour certains, il s'agit bien de biberons, l'examen chimique d'un certain nombre d'entre eux a révélé, dans leur paroi, la présence d'acides gras saturés ne pouvant se trouver que dans du lait humain ou animal. Pour d'autres, il ne s'agirait que d'offrandes funéraires, soulignant le caractère peu fonctionnel de ce type de récipient, fragile et dangereux, surtout ceux en verre.

Le rite d'offrande funéraire est évident mais comment justifier la présence d'un type de biberon uniquement destiné à accompagner le nourrisson ou le jeune enfant non sevré, dans l'au-delà.

---

<sup>1</sup> Gérard Coulon « L'enfant en Gaule romaine », Editions Errance, avril 1994.  
Collectif – « Les biberons du docteur Dufour », Musées municipaux de Fécamp – 1997

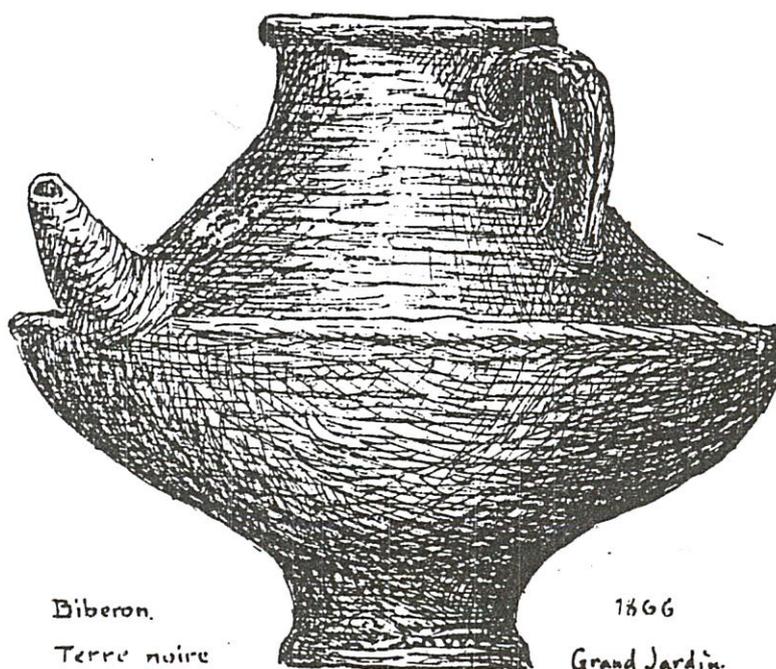
Il semblerait normal que son biberon ainsi que ses jouets le suivent dans la tombe. De fonctionnel, il devient votif. Outre la présence de résidus lactés dans la paroi de biberons gallo-romains, deux autres arguments militent en faveur de biberons fonctionnels : la tubulure est courte, tronconique, adaptée au nourrisson, le contenant semble correspondre à la prise d'une tétée pour un enfant de un à trois mois : les trois biberons de la nécropole du Grand-Jardin ont une contenance de 80 à 120 grammes. On remarquera d'ailleurs que les biberons provenant des nécropoles gallo-romaines du Haut-Empire ont sensiblement tous la même dimension.

Une exception concerne les biberons de plus petite dimension, plus tardifs (IIIe – Ive siècles) dont le caractère purement votif, paraît évident.

\*\*\*\*\*

## Trois exemples de biberons de l'époque gallo-romaine découverts à Lisieux au XIXe siècle

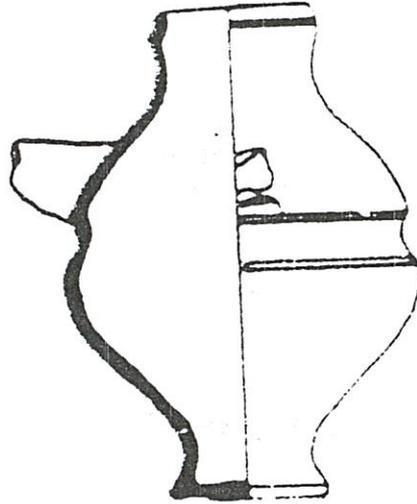
1 - Terre cuite noire, hauteur 8 cm, anciennement conservé au musée du Vieux-Lisieux, détruit en juin 1944, dessin du baron de Moidrey.



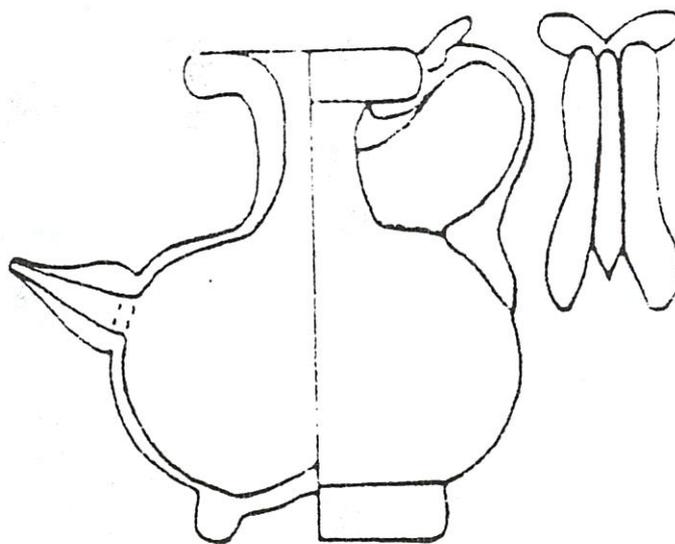
Biberon.  
Terre noire

1866  
Grand Jardin.

2 – Biberon en céramique sigillée, hauteur 8 cm, découvert en 1866, musée de Lille.



3 – Biberon en verre, hauteur 8.5 cm, découvert en 18..., musée de Lille.



# Les incinérations d'enfants gallo-romaines à Manneville-la-Pipard

Nicola Coulthard, Isabelle Le Goff, Jean-Xavier de Saint-Jores

En 1994, une fouille de sauvetage effectuée à Manneville-la-Pipard a livré 7 sépultures à incinérations. Petite nécropole rurale du 1<sup>er</sup> siècle après J.C., elle regroupe six adultes, un adolescent et trois enfants âgés de 2 à 3 ans. Les vestiges incinérés d'un enfant sont inhumés avec ceux d'un adulte, les deux autres partagent la même tombe.

D'après les textes antiques, de l'âge au décès de l'enfant dépendrait l'importance des funérailles. Ainsi Plutarque rappelle-t-il que «on ne porte pas le deuil d'enfants en dessous de 3 ans et qu'après cet âge, on le porte autant de mois que l'enfant a vécu d'années jusqu'à dix ans. Si pour les auteurs grecs ou italiens du 1<sup>er</sup> siècle, les obsèques d'un jeune enfant peuvent être réduites, voire supprimées, les conditions d'inhumation découvertes à Manneville-la-Pipard, offrent une autre image.

**Les enfants ont partagé le même traitement thanatologique (traitements biologique et sociologique de la mort), le même espace funéraire et le même mobilier d'accompagnement que les adultes.**

## Objet exposé

Petite fiole anthropomorphique découverte dans une sépulture.

## Légende des photographies

1 - La sépulture 1 en cours de fouille. Elle associe les restes incinérés d'un adulte répartis dans plusieurs contenants ainsi que ceux d'un jeune enfant inhumé dans l'un des vases. Un collier en bronze, une fiole en verre et cinq céramiques, dont une cruche à décor plombifère (céramique fine) accompagnaient les défunts.

2 - Vue rapprochée d'une urne volontairement découpée afin d'y introduire les restes osseux de l'un des deux enfants inhumés dans la sépulture 4. Les restes du deuxième enfant avaient été déposés dans une urne distincte. La sépulture comprenait également un vase d'accompagnement.



Déeses mères – Epoque gallo-romaine

# INHUMATIONS D'ENFANT

## COMME TEMOIN SOCIAL

### LA NECROPOLE MICHELET A LISIEUX

Armelle Alduc-Le Bagousse et Didier Paillard

#### Représentation des enfants dans les nécropoles bas-normandes (antiquité- haut moyen Age)

Bien que la plupart des études de démographie historique concourent à démontrer que jusqu'au XVIIIe siècle, la mortalité avant 20 ans était de l'ordre de 40 à 50 % des naissances, on constate presque toujours dans les nécropoles anciennes une nette sous-représentation des inhumations d'enfants par rapport à celles des adultes. Dans les cimetières ruraux bas-normands de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Age, l'effectif des sujets immatures dénombrés est particulièrement faible.

L'effectif varie en effet entre 9 et 22 %, avec un minimum de 3 % à Frénoville<sup>1</sup> dans le secteur "mérovingien" et un maximum, faisant figure d'exception, à Saint-Martin-de-Fontenay, pour les sépultures du VIIe siècle.

De plus, dans tous ces sites, la représentation des différentes classes d'âges est totalement inversée par rapport à ce qu'elle devrait être en réalité, puisque les sujets les plus soumis aux risques létaux (périnataux, nourrissons) sont presque toujours absents ou très peu représentés.

Ainsi, à Verson<sup>2</sup>, Sannerville<sup>3</sup>, Frénoville et Giberville "Le Martray"<sup>4</sup> au VIe siècle, aucun enfant de moins de 4 ans n'a été identifié. Quant aux autres nécropoles, le nombre de bébés inhumés est toujours très inférieur à la réalité des décès. A Giberville "Le-Martray", pour le VIIe siècle, on n'a dénombré qu'un nourrisson âgé de 3 mois environ et un enfant de 3-4 ans. A Saint-Martin-de-Fontenay, les sujets de moins d'un an ne représentent que 4 % des inhumations immatures, et les jeunes enfants de moins de 4 ans seulement 14 % pour le VIe siècle et 19 % pour le VIIe siècle.

Ce phénomène n'est pas spécifique à la Basse-Normandie : les mêmes lacunes sont fréquemment constatées dans des nécropoles rurales du haut Moyen Age appartenant à

<sup>1</sup> - Buchet, 1978.

<sup>2</sup> - Alduc-Le Bagousse, 1980.

<sup>3</sup> - Pilet, Alduc-Le Bagousse, Blondiaux et al., 1992.

<sup>4</sup> - Pilet, Alduc-Le Bagousse, Blondiaux et al., 1990.

d'autres horizons géographiques. Par exemple, les cimetières de Maule<sup>5</sup> (Yvelines), Sézegnin<sup>6</sup> (canton de Genève), ou de Goudelancourt "les-Pierrepont"<sup>7</sup> (Aisne), tous trois en usage aux VIe-VIIe siècles, montrent la même faiblesse d'ensemble de l'effectif immature, la même disproportion des classes d'âges 5-14 ans par rapport aux 0-4 ans, avec l'absence caractéristique des nouveau-nés.

Dans la nécropole péri-urbaine de Lisieux "Michelet" par contre, la proportion des inhumations d'enfants, tous âges confondus, est nettement supérieure à celle observée dans les cimetières ruraux. En effet, 208 sujets immatures ont été dénombrés dans les sépultures du bas Empire (IVe et début du Ve siècle), représentant respectivement 26 et 29 % des inhumations répertoriées pour ces périodes. La composition des classes d'âges apparaît également beaucoup moins sélective : pour les deux groupes, les enfants de moins de cinq ans constituent la moitié de l'effectif immature inhumé. Parmi ceux-ci, il est particulièrement intéressant de noter, que les bébés de moins d'un an, quasiment absents dans les cimetières ruraux, figurent pour 22 % des inhumations immatures au IVe siècle et 15 % au haut Moyen Age et presque la moitié sont des sujets décédés en période périnatale. Toutefois pour ces catégories d'âges, même si les différences de représentation par rapport aux populations rurales sont spectaculaires, les chiffres ne sont absolument pas représentatifs de la réalité. On sait, en effet, qu'avant la seconde moitié du XIXe siècle la mortalité infantile emportait en moyenne un quart des effectifs d'une cohorte, la majorité des décès intervenant au cours des trois premiers mois de la vie.

### **Les témoignages archéologiques**

Tout au long du IVe siècle, le mode d'inhumation le plus employé dans la nécropole Michelet, à Lisieux, est le cercueil de bois. Ce mode d'inhumation s'applique sans distinction particulière à des adultes et à des enfants. Les cercueils ont des dimensions proportionnelles à celles du corps, induisant une conception purement funéraire. Pourtant, des exceptions sont à relever pour les enfants des sépultures n° 144, n° 347, où il est attesté que le cercueil est en réalité un coffre en bois réutilisé à des fins funéraires. Cette réutilisation permet d'économiser le coût d'une fabrication spécifique, tout en respectant les modes d'inhumation en vigueur, même pour des enfants en bas âge.

Le coffre en bois de la sépulture n° 144 est le plus démonstratif de cette réutilisation. Installé pour un enfant de 9-12 mois, il a une longueur de 0,70 m, une largeur de 0,35 m. Dans la partie supérieure d'un des petits côtés, un système de serrure est identifiable. Ce système est constitué d'une petite plaque en bronze dont la partie centrale évidée forme une fente pour le passage d'une clef (photo). La tôle est fixée à l'extérieur du coffre par quatre rivets en bronze et renforcée de deux équerres en tôle de bronze situées de part et d'autre de cette serrure (restitution). L'enfant de 5-6 ans, de la sépulture n° 347, est inhumé dans un

---

5 - Peyre, 1977.

6 - Simon, 1982.

7 - Morazzani, 1994.

coffre dont la face sud présentait une large plaque en fer pourvue d'une fente. Cet objet est localisable au milieu et dans la partie supérieure d'un de ces longs côtés.

Si dans certains cas on minimise le coût qu'engendre la fabrication d'un cercueil pour l'inhumation d'un enfant, comme dans les exemples ci-dessus, dans d'autres cas, au contraire, on lui porte une attention particulière en utilisant des matériaux plus durables avec une armature en plomb. L'inhumation dans un cercueil en plomb, peu fréquente dans cette partie de la Ile Lyonnaise, est souvent attestée dans les nécropoles urbaines entre le milieu du IIIe et le milieu du IVe siècle, sauf en Bretagne où cette utilisation est plus marquée dans le monde rural que dans les cités. A Michelet, cinq cercueils en plomb sont conçus pour des adultes et trois pour des enfants. La chronologie relative permet de les situer dans le 3e quart du IVe siècle.

La fouille du site a permis de relever sept cercueils de ce type en place (sépultures n° 165, 397, 422, 860, 865, 866, 891), la présence d'un huitième nous est transmise par une petite note manuscrite du 3 février 1887, retrouvée dans les archives de la Société Historique de Lisieux<sup>8</sup> :

*"On a découvert un sarcophage en plomb dans la cour du séminaire à une distance du corps de logis, vers l'Est ; contenant les restes d'un enfant. Les lames de plomb, assez épaisses, sont ornées de cordelières enroulées et s'entrecroisant en faisant des croix de Saint-André".*

De cette petite note, on relève un certain nombre d'informations. Il est dit que le cercueil ne contenait que les restes d'un enfant sans qu'il soit fait mention de la présence d'objets. Cette absence de matériel s'observe pour tous les autres cercueils en plomb découverts dans la nécropole. L'inhumation d'un enfant dans ce type de cercueil n'est pas aberrante puisqu'on la retrouve aussi pour la sépulture n° 860 qui contenait un enfant de 3 ans et un de 6 mois pour la sépulture n° 866. Les cuves sont aussi décorées de baguettes perlées ou torsadées montées en croix de "Saint-André". Enfin, cette note suggère le caractère exceptionnel de cette trouvaille ce qui peut expliquer sa récupération puisqu'il n'a été retrouvé aucun fragment de plomb dans le secteur fouillé par A. Delaporte. Mais le terrain en a gardé une empreinte indirecte. Les fouilles récentes du site ont mis en évidence une fosse vide dont le comblement est constitué d'un remblai moderne. Cette fosse enregistrée comme la sépulture n° 290, a une forme rectangulaire avec une orientation est-ouest. Les dimensions d'1,85 m de longueur et 0,82 m de largeur, concorde assez bien avec les proportions d'un creusement pour recevoir un cercueil d'enfant.

La présence de ces cercueils en plomb dans la nécropole Michelet, amène plusieurs réflexions. Tout d'abord, cette enveloppe en métal témoigne d'un certain niveau social de la famille qui devait disposer d'une fortune personnelle assez considérable si l'on considère le coût qu'engendre une telle inhumation. Utilisé à la fois pour des enfants et des adultes (avec une prédominance des femmes), le cercueil devait avoir une valeur assez forte pour ne pas nécessiter le dépôt d'objets supplémentaires pour accompagner le mort dans son voyage vers l'au-delà.

Tout au long de la période romaine et jusqu'à la période mérovingienne, la présence d'objets qui accompagne le corps est un phénomène bien connu et très marqué au sein de la

---

<sup>8</sup> - Note manuscrite : volume I des procès-verbaux des réunions de la Société Historique de Lisieux du 3 février 1887.

nécropole Michelet. Leur présence dans des tombes d'enfant reste exceptionnelle. La nécropole urbaine de Lisieux échappe à cette règle et témoigne encore de la place sociale de l'enfant au sein de la population inhumé.

Parmi les sépultures d'enfant qui ont livré du matériel, la parure est très représentée avec une dominante de bracelets en os ou en pâte de verre (sépultures n° 114, 145, 408). Deux sépultures ont livré des colliers (sépultures n° 145 et 493) et des boucles d'oreille (sépultures n° 600 et 904). Les bagues sont sous-représentées, avec un seul exemplaire dans la sépulture n° 145. Les peignes en os retrouvés dans les sépultures n° 148 et 955, peuvent être associés à des objets de parure. L'inhumation habillée apparaît dans les sépultures n° 148 et 955 (fibule et boucles de ceinture). Enfin, plusieurs récipients en terre ou en verre ont été retrouvés dans les sépultures n° 600, 904, 955, 967).

### **Enfants « chéris » / Enfants battus**

Certains témoignages exprimant un ultime geste d'affection peuvent être perçus par l'observation des sépultures d'enfants. A Lisieux "Michelet", l'existence de quelques sépultures remarquables par leur facture témoigne à la fois de l'appartenance sociale privilégiée des enfants inhumés et du degré d'attachement qui leur était porté.

Ainsi, l'inhumation au IV<sup>e</sup> siècle, dans des cercueils en plomb, de deux petits enfants, l'un âgé de 3 ans, l'autre d'environ 6 mois, est très significative. Le fait d'avoir engagé de tels frais pour des enfants aussi jeunes est certainement révélateur, d'une volonté ostentatoire de marquer leur appartenance à des familles nanties, mais aussi de l'attachement de parents en deuil à deux nourrissons sans doute chéris et regrettés. C'est sans aucun doute le même sentiment qui présida à l'inhumation d'un autre enfant âgé de deux ans dans un petit sarcophage monolithe rectangulaire, exemplaire unique dans la nécropole.

A l'inverse, l'étude pathologique montre que d'autres enfants auraient connu des conditions de vie beaucoup moins favorables. J. Blondiaux décrit en effet, également pour le IV<sup>e</sup> siècle, le cas d'un enfant du même âge, apparemment de sexe féminin, présentant une hydrocéphalie d'origine carencielle (indices de rachitisme notés sur l'ensemble du squelette). A cette carence en vitamine D, exceptionnelle pour cette période, sont associées d'importantes séquelles traumatiques de la face et du crâne (perte d'une incisive inférieure et surtout large fracture du pariétal droit en équerre ayant entraîné un hématome intracérébral) témoignant en faveur d'un enfant négligé, voire victime de sévices.

## sépulture n° 148

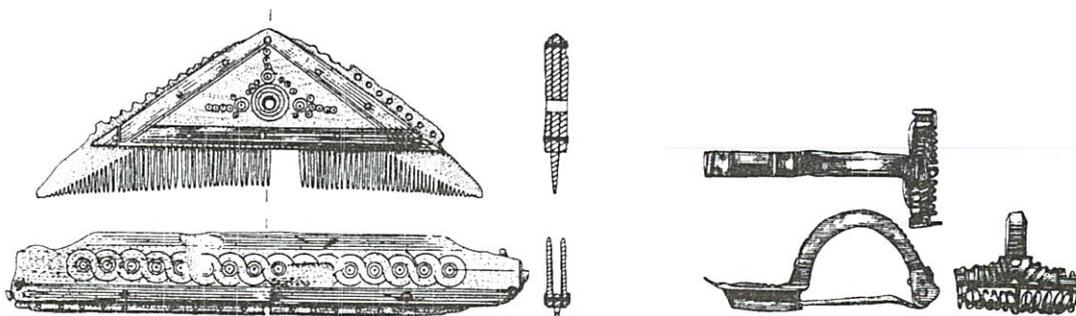
Sexe féminin immature 12-13 ans.

**Peigne** en os triangulaire avec étui protégeant les dents. Le peigne est constitué de trois éléments superposés et maintenus par dix rivets en bronze répartis sur la périphérie des plaques externes dont les bords sont soulignés par un bandeau formé de six sillons rapprochés. L'espace central est décoré de cercles oculés et de cercles concentriques ; le plus important, situé au centre de la plaque, est perforé. La plaque centrale est formée de trois éléments rendus solidaires par les rivets et déborde les plaques latérales. Le nouvel espace ainsi délimité a un décor ajouré formé par une frise de perforations. Les dents du peigne situées sur la base du triangle sont obtenues par sciage transversal et amincissement de la lame. L'étui rectangulaire est formé de cinq plaques de faible épaisseur (deux pour les longs côtés, une à la base et de même longueur que les deux précédentes, deux aux extrémités) ; l'ensemble, maintenu par sept rivets en fer, offre un espace vide dans lequel s'emboîtent les dents. Une torsade composée de seize boucles circulaires avec deux cercles pointés occupe la partie centrale des côtés dont les bords sont soulignés par quatre ou cinq sillons longitudinaux. La base de l'étui débordant les deux plaques latérales présente le même décor ajouré décrit sur le peigne (L. peigne : 11,5 cm ; l. restituée peigne : 4,9 cm ; ép. peigne : 0,62 cm ; L. étui : incomplet ; l. étui : 2,2 cm ; ép. étui : 0,52 cm). Localisation : déposé au sud du pied droit.

**Fibule** en arbalète, bronze étamé, décor en taille biseautée. La tête de la fibule s'inscrit dans un parallélogramme rectangle, perpendiculaire à l'axe de l'objet. Le contact de la retombée de l'anse et de la tête est perforé par un trou circulaire. Les faces externes de la tête sont décorées de bourrelets obliques et transversaux ; le même type de décor recouvre le départ de l'anse ; celle-ci, fortement arquée et, de section trapézoïdale, présente un décor d'incisions et de bourrelets à la retombée sur le pied. Les mêmes motifs sont utilisés sur celui-ci. Au revers, le ressort d'où s'échappe l'aiguille en bronze est parfaitement conservé (L. tête : 6,1 cm ; h. tête : 2,65 cm ; l. tête : 3,2 cm ; h. tête : 1,3 cm ; L. pied : 2,9 cm ; l. pied : 0,73 cm ; h. pied : 0,8 cm). Localisation : 3 cm au nord du peigne.

*Datation* : fin du I<sup>er</sup>Ve-début Ve siècle.

148



## sépulture n° 955

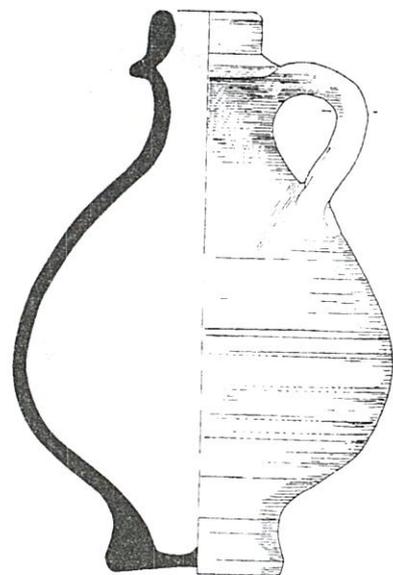
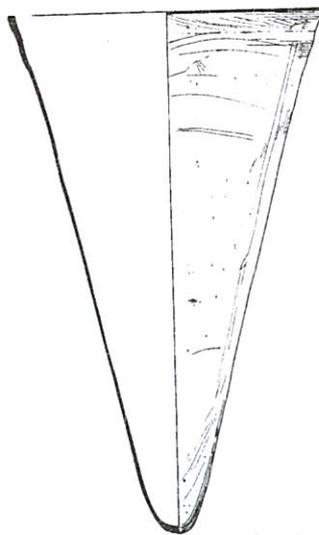
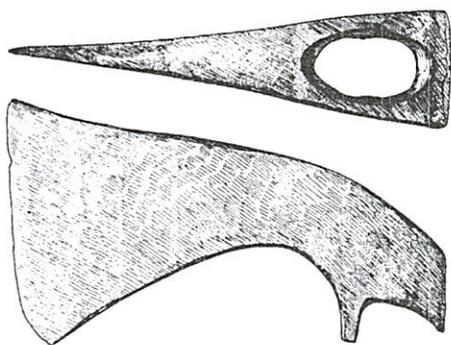
Sexe masculin immature 12-14 ans.

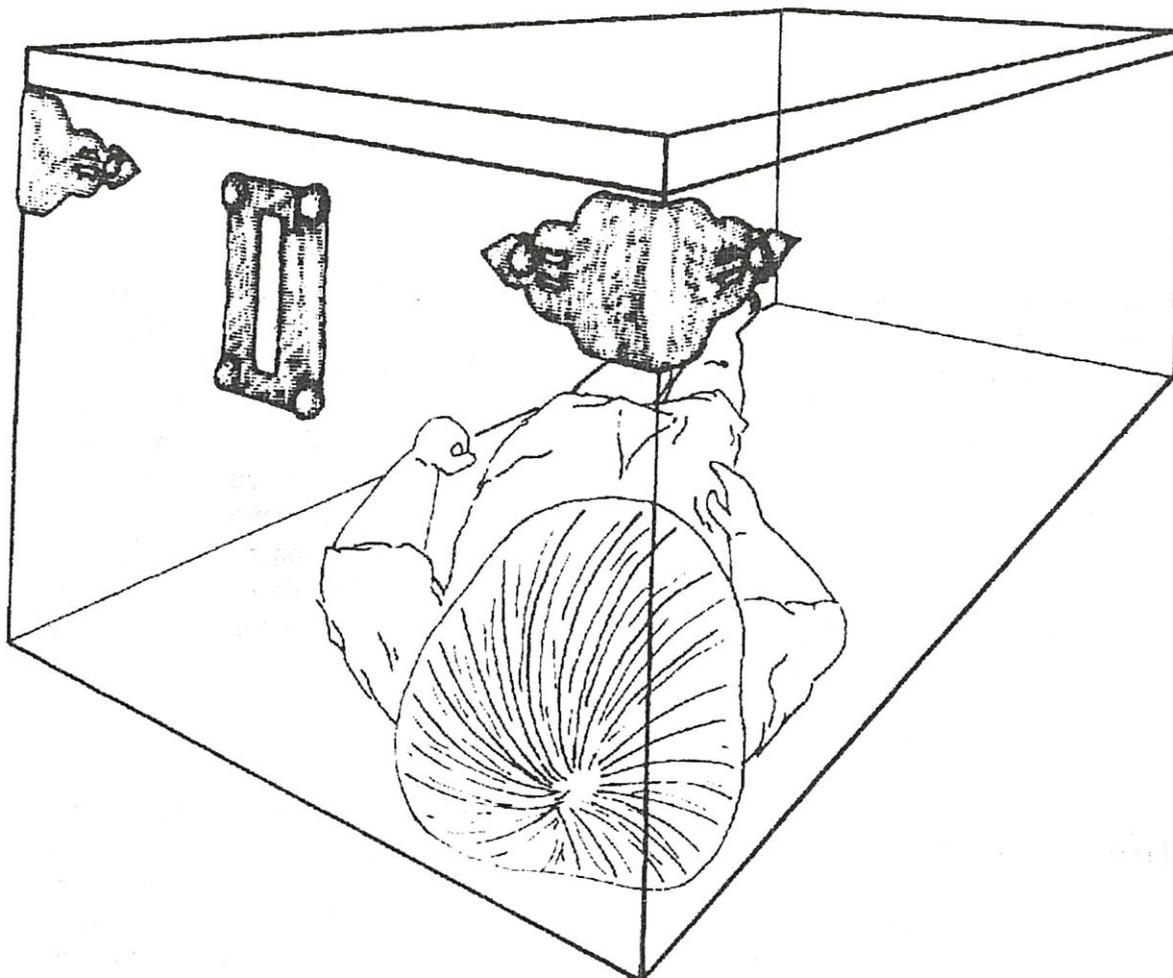
**Hache** en fer avec profil en "S". Le tranchant est légèrement courbe. Deux protubérance situées sur les côtés latéraux du trou, recouvrait le départ du manche. Le talon massif se termine par une surface rectangulaire (L. : 11,8 cm ; l. tranchant : 6,5 cm ; ép. max. : 3 cm). Localisation : déposé au nord de l'humérus droit, tranchant vers le sol, manche dirigé vers les pieds.

**Gobelet** conique en verre, vert-jaune. L'ouverture évasée est coupée aux ciseaux. Un bourrelet faiblement marqué est visible à 1,5 cm du rebord. Le fond se termine par une extrémité arrondie (h. : 13,9 cm ; D. embouchure : 8,3 cm ; ép. panse : 0,24 cm). Localisation : déposé au nord du crâne, ouverture vers le sud.

**Cruche** en terre, tournée, à une anse. Le col allongé se termine par un goulot droit renforcé par une collerette. L'anse rubaniforme à deux nervures est fixée sur la collerette et au départ de l'épaule. La panse piriforme (plus large vers la base) se rétrécit considérablement vers le pied tronconique. Le fond est plat. La pâte est blanche-rosé dans son épaisseur. L'engobe rouge-orangé (qui subsiste par endroit) est lissé à la baguette (h. : 14,9 cm ; D. ext. ouverture : 4,1 cm ; D. max. panse : 10,1 cm ; D. pied : 4,8 cm). Localisation : déposée au sud du pied gauche.

*Datation* : fin du IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup> siècle.





Reconstitution du coffre de la sépulture n° 144

Coffre en bois réutilisé à des fins funéraires

# L'enfant sous l'Ancien Régime

Jack Maneuvrier

« L'art médiéval, jusqu'au XIIe siècle, ne connaissait pas l'enfance ou ne tentait pas de la représenter ; on a peine à croire que cette absence était due à la gaucherie ou à l'impuissance. On pensera plutôt qu'il n'y avait pas de place pour l'enfance dans ce monde ». Ces propos de Philippe Ariès<sup>3</sup> sembleraient montrer que le sentiment de l'enfance n'existe pas au Moyen Age et qu'il faille attendre le XVIIe siècle pour que l'enfant soit véritablement distingué de l'adulte et le XVIIIe siècle pour qu'un réel souci éducatif voie le jour. Cette vision de l'enfance est aujourd'hui controversée et, selon Didier Lett<sup>4</sup> « L'enfance est un ensemble de groupes d'âges pour lesquels une terminologie précise existe et que l'enfant, quelle que soit la famille dans laquelle il s'intègre, est soigneusement éduqué et entouré d'affection. Pour explorer la nature du sentiment de l'enfance aux XIIe et XIIIe siècles, il faut accepter l'idée selon laquelle, pour l'ensemble des hommes qui vivent et qui pensent à cette époque, le critère principal de définition est d'ordre moral et religieux ».

Le grand événement, au début des temps modernes, fut la réapparition du souci éducatif. Selon Philippe Ariès<sup>5</sup>, On admet désormais que l'enfant n'est pas mûr pour la vie, qu'il faut le soumettre à un régime spécial, à une quarantaine, avant de le laisser rejoindre les adultes. Ce nouveau souci de l'éducation va s'installer peu à peu au cœur de la société et la transformer de fond en comble. La famille cesse d'être seulement une institution du droit privé pour la transmission du nom et des biens, elle assume une fonction morale et spirituelle, elle forme les corps et les âmes.

Si donc, au cours des siècles, l'enfant impose, peu à peu, son importance au sein de la famille et de la communauté jusqu'à devenir « l'enfant roi » que nous connaissons aujourd'hui, il est bien évident que la situation du jeune enfant dépendait du milieu social dans lequel il était élevé. Les enfants des miséreux, les enfants sans famille, les enfants conçus hors du mariage (ces petits bâtards ou « poussins de haie »), vont constituer, au XVIIIe siècle la cohorte des enfants du malheur ; enfants abandonnés, enfants trouvés et orphelins.

---

<sup>3</sup> Ariès Philippe, L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Editions du Seuil 1973

<sup>4</sup> Lett Didier, « L'enfant des miracles, enfance et société au Moyen Age (XIIe – XIIIe siècles) », Aubier, collection historique, Paris 1997.

<sup>5</sup> Ariès Philippe, *ibidem*

**Registre des enfants trouvés,  
abandonnés et orphelins  
entrés à l'hôpital de Lisieux  
du 8 janvier 1773 au 9 messidor an XII**

**Jack Maneuvrier**

Sur ce registre<sup>1</sup> commencé le 8 janvier 1773, clos le 9 messidor an XII, figurent 1327 entrées d'enfants. Nous avons analysé les 600 premières entrées soit jusqu'au 29 janvier 1788. L'hôpital de Lisieux accueille donc en moyenne 40 enfants chaque année. Parmi les 600 enfants, 130 sont des enfants trouvés, 3 ont été abandonnés chez leur nourrice et 467 ont été apportés à l'hôpital clandestinement, généralement la nuit.

Lors de l'étude de ce document, nous nous sommes intéressé à ces mères célibataires contraintes, pour des raisons morales et financières, à abandonner leur enfant ; aux conditions d'abandons et de découvertes de ces enfants ; à leur trousseau ; aux marques et billets apposés aux vêtements dans un souci évident de pouvoir les reconnaître ultérieurement ; et enfin au devenir de ces enfants.

### **1 – Les mères**

Sur les 600 naissances, seuls 15 pères, dont 5 militaires, sont inscrits sur le registre. En ce qui concerne les mères, nous connaissons parfois, dans le cas où l'enfant a été abandonné à l'hôpital, la paroisse d'origine et le lieu du baptême de l'enfant, donc la paroisse où elles ont accouché. Au vu de ces renseignements, il apparaît que, le plus souvent, l'accouchement a lieu dans une paroisse éloignée de leur domicile : 125 enfants ont été baptisés à Saint-Germain-de-Lisieux, 122 à Saint-Jacques de Lisieux, 84 à Saint-Philibert-des-Champs, 49 à Saint-désir de Lisieux. On peut penser qu'il existe, dans certaines paroisses, comme à Saint-Philibert-des-Champs, des maisons d'accueil pour ces enfants du péché.

Nous avons souhaité essayer de mieux connaître ces pauvres filles, héroïnes des nouvelles de Maupassant ou des romans populaires du XIX<sup>e</sup> siècle qui faisaient pleurer Margot. Le document le plus probant que nous ayons trouvé consiste en un registre de

---

<sup>1</sup> Archives départementales du Calvados, série H, supplément Lisieux 468 G6

déclaration de grossesses<sup>2</sup> pour le bailliage de Pont l'Evêque, conservé aux Archives. En effet le roi Henri II, dans un édit de février 1556, avait ordonné que toutes les femmes qui auraient caché leur grossesse et leur accouchement, et dont les enfants seraient morts sans avoir reçu le saint sacrement de baptême, seraient présumées coupables de la mort de leur enfant et condamnées au dernier supplice... Louis XIV, en avril 1708, déclare « voulons et nous plaît que l'édit du roi Henri II, du mois de février 1556, soit exécuté selon sa forme et teneur ; ce faisant que ledit édit soit publié de trois mois en trois mois, par tous les curés ou leurs vicaires, aux prônes des messes paroissiales ». Les futures mères célibataires sont donc tenues de faire la déclaration de leur grossesse, de leur domicile et du père de l'enfant. Il s'agit le plus souvent de militaires de passage, de l'employeur ou de son fils ou encore d'un homme marié. Voici quelques unes des déclarations les plus significatives :

« Le 3 octobre 1771, a comparu Françoise Potier originaire de la paroisse de Saint Himer et demeurant actuellement en celle de Pierrefitte chez Jean Pierre Lhironde, en qualité de domestique, âgée d'environ 20 ans, laquelle a déclaré être grosse des œuvres du dit Jean Pierre Lhironde, son maître et a fait sa marque ordinaire ayant déclaré ne savoir écrire ni signer ».

« Le 18 janvier 1773, a comparu Elisabeth Sevrin demeurant en la paroisse de La motte, âgée de 32 ans, laquelle a déclaré être grosse des œuvres d'un inconnu, soldat au régiment de Navarre d'environ 7 mois et ½. »

« Le 22 mai 1776, a comparu Marie Anne Champion, veuve de Jean Lauvray, demeurant à Benerville, âgée de 35 ans, a déclaré être grosse de 8 mois, des œuvres d'un nommé Jacques, qui est homme marié, demeurant en la même commune. »

« Le 22 mars 1778, est comparu Marguerite Prentout, originaire de Saint-Martin-aux-Chartrains, y demeurant actuellement, ayant précédemment demeuré chez le sieur Philippe Dubosq, demeurant à Saint-Cloud, âgée de 24 ans, laquelle a déclaré être grosse d'environ 8 mois, des œuvres du sieur Dubosq fils aîné dudit sieur Dubosq père chez lequel elle a demeuré, en qualité de servante, pendant un an et a fait sa marque. »

Du mercredi 10 avril 1782, s'est présentée Marie Bourgnain native et demeurant à Dives, fille de feu Louis Bourgnain et de Marie Jeanne Champion, laquelle a déclaré être grosse environ 6 à 7 mois des œuvres de Guillaume François Burette, natif de la province de Flandrez et soldat au régiment de la Couronne, compagnie des Chasseurs, qui a reconnu la vérité de la déclaration de la dite fille Bourgnain, et ont l'un et l'autre signé ».

## **2 - Enfants trouvés et enfants abandonnés**

Nous distinguerons les enfants trouvés et les enfants abandonnés. Pour les premiers nous ne possédons aucun renseignement concernant leur identité quant aux seconds abandonnés à l'hôpital, nous connaissons, généralement, le nom de la mère, la date et le lieu du baptême de l'enfant. Voici quelques indications concernant ces enfants trouvés :

---

<sup>2</sup> Archives départementales du Calvados 8 B – 301, 1761-1789

« Marie Anne Françoise a été trouvée le 9 novembre 1779 à Saint-Désir entre deux pierres et a été apportée à l'hôpital par 4 soldats ».

« Jean Baptiste, surnommé le petit, âgé d'environ 18 jours, a été trouvé dans une étable de la ferme des petites paroisses de Moyaux. »

« Pierre Louis dit Brouette » a été trouvé dans une brouette auprès des pères capucins, le 3 octobre 1781 ».

« Jeanne de La Forge, âgée d'environ 12 jours, trouvée à la forge du maréchal de Saint-Germain. »

« Jean surnommé de La Porte, a été trouvé à la porte de l'hôpital, le 17 décembre 1783, à 9 heures du soir, enveloppé d'un langet, un petit bonnet de toile d'orange fond rouge ».

« Jean Baptiste, est lui aussi surnommé de la porte, car trouvé à la porte de l'hôpital, le 10 janvier 1784, enveloppé de chiffons ».

Théodore, trouvé à la porte de l'hôpital, enveloppé d'un tablier de toile bleue avec un billet « l'enfant a été baptisé le 14 février 1784, il a été nommé Théodore. Si cela se pouvait, on serait bien aise qu'il fut mis entre les mains de la mère Hérabelle de la paroisse de Saint-Ouen-le-Houx ».

François Roch, trouvé à Marolles le 16 août 1784, porté à l'hôpital le 24 « trouvé dans le bas de l'enclos de M. Depipérein, dans le troisième pommier, de la rangée du côté de l'arrière. Cet enfant se nomme non seulement François Roch mais François Roch dit Pommier ».

Parmi les enfants abandonnés, on trouve quelques enfants légitimes comme, celui-ci, dont on ignore le prénom mais qui portait accroché à ses vêtements le billet suivant : « Je suis né d'hier à 7 heures, je demande le baptême, mon père se nomme Jean Harel, ma mère Catherine Hamon, légitime. Ne perdez pas s'il vous plaît ce billet, j'espère être reconnu dans quelque temps de mes parents. Ce 14 mars 1784, je vous prie mesdames d'avoir bien soin de moi ».

Quelquefois, certaines mères célibataires évitent l'abandon de leur enfant en sollicitant des secours. Le 18 octobre 1788, M. Le Monnier, curé de Courtonne-la-Meurdrac, envoie à l'hôpital de Lisieux la lettre suivante (A.D. du Calvados, H supplément Lisieux 468 G 4)

Mademoiselle

La nommée Louise Boulanger qui a déclaré sa grossesse à Lisieux est débarrassée de mercredi 15 du présent mois d'octobre. Son enfant a été baptisé le jeudi 16, il a été nommé Louis Magloire. Cette fille désire le nourrir mais étant très pauvre, elle demande les meubles et pension qu'on donne aux autres nourrices. Je vous prie de bien vouloir les lui faire délivrer ; je pense qu'elle doit être préférée à toute autre, à porter foi à cette lettre et me croyez bien respectueusement, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur ».

### 3 - Le trousseau

Le trousseau, que demande le curé de Courtonne, et qui est donné aux nourrices auxquelles on confie un enfant trouvé, se compose de : 2 petits bonnets de doubleure, 2 camisoles brassières en flanelle, une couverture, un berceau, 4 béguins de toile, 4 petits mouchoirs, 4 chemises, 4 langets, 12 couchettes, 2 taies d'oreiller, 2 paillasson, 2 serviettes, 3 frettes, 1 paillasse. De plus au bout de six mois, on ajoute : 1 corps, 2 jupes de flanelle, 2 jupes de toile, 2 tabliers, 2 paires de bas, 1 paire de souliers, 4 petits mouchoirs de coton.

Lors de l'abandon, les enfants sont généralement trouvés dans une bourriche rempli de paille ou de fougères. Le mieux loti semble être Jean Baptiste Louis, trouvé à la porte de l'hôpital, le 14 mars 1784, à 5 heures du matin, dans une bourriche, enveloppé de 2 langes de toile et 1 de flanelle, deux frettes de siamoise, 7 couchettes, 4 chemises, une brassière de laine, un mouchoir rouge ».

*Trousseau des enfants trouvés mis en nourrice  
pour les premiers six mois.*

2. petite bonnets doubleur		
2 brassières de flanelle	1 aune et demie	
1. Couverture de laine		
4. Béguins	1 quart de toile	
4 petite mouchoirs de toile	$\frac{1}{2}$	
4 Chemises	1 aune	
12 Couchettes	3	$\frac{1}{2}$
4 Langets	10	
2 taies d'oreiller	9	
1 oreiller		$\frac{1}{2}$
2 paillots	1	
2 serviettes	1	$\frac{1}{2}$
3 frettes		$\frac{3}{4}$
1 paillasse		$\frac{1}{4}$
un berceau	1	
	<u>total</u>	<u>23 aunes</u>



petit paquet des enfans que l'on met  
en nourrice quand ille son habillier

vn corps en jupe d'etoffe en jupe de toile

2 petits bonnets

4 bejins

2 tabliers

4 mouchoirs de Coues

2 paire de bas

~~2 paires~~

1/2 Couchette

2 langets

2 tes d'oreiller

une paillasse

2 paillons

une couverture

des sabots vne paire

4 chemises

une brassiere

une fraitte

Petit paquet des enfans que l'on met  
en nourrice quand ils sont habillés

Un corps (corsage)

une jupe d'etoffe

une jupe de toile

2 petits bonnets

4 béguins (coiffe qui s'attache sous le cou)

2 tabliers

4 mouchoirs de cou

2 paires de bas

4 couchettes

2 langets

2 taies d'oreiller

une paillasse

2 paillons

une couverture

des sabots une paire

4 chemises

une brassiere

une fraitte

mises en nourrice Le 27. 7bre 1749 chez

Stoche paroisse de manerbe



#### 4 - Les marques

Beaucoup d'enfants portent, accrochés à leurs vêtements, des marques très diverses, cordelette de couleur, ruban, petits bijoux de pacotille, cartes à jouer ou encore un billet sur lequel sont écrits quelques recommandations, supplications, ou renseignements sur le baptême et le prénom. Toutes ces marques ont été épinglées sur le registre en vue, bien entendu, d'une reconnaissance éventuelle.

« Le 24 xbre (décembre) é été exposé un petit garçon a la porte de l'hopital général dans une bouriche sur du foin envelopé d'un morceau de vieille tirtaine a grand careaux vert un viel langet de toile une vieulle couchette une vieulle frette. Les pieds enveloppée d'étoupe dont les pieds de l'enfant ont été brulez. Il était coiffé d'un béguint marque M.j. un vieul bonnet de taffetas rose bien passé doublé de futaine un vieux torchon pour servir de taitron une petite chemise braciere. Et couvert d'u vieux mouchoir bleu de coton il s'est trouvé des témoin quand on la levé de la porte, nicolas Doucet, famme de Boucher, famme de Viquainel, Marie Fromage, Jean Baptiste Godet »

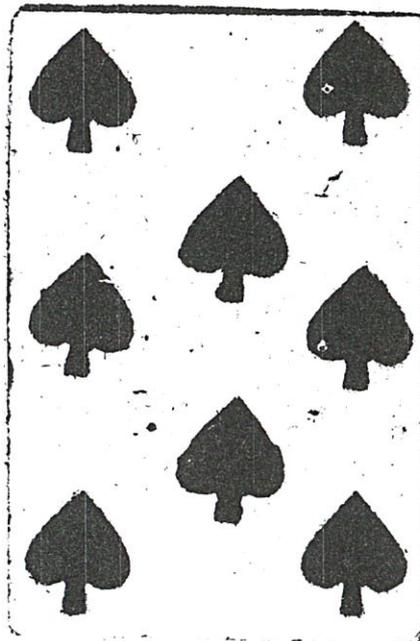
Le 24 xbre 1779 a été exposé un petit garçon  
a la porte de l'hopital général dans une  
bouriche sur du foin envelopé d'un morceau  
de vieille tirtaine a grand careaux vert  
un viel langet de toile une vieulle couchette  
une vieulle frette les pieds enveloppée d'étoupe  
dont les pieds de l'enfant ont été brulez  
il était coiffé d'un béguint marque M.j.  
un vieul petit bonnet de taffetas rose bien  
passé doublé de futaine un vieux torchon  
pour servir de taitron une petite chemise  
braciere. Et couvert d'un vieux mouchoir  
bleu de coton il s'est trouvé de temoins  
quand on la levé a la porte, nicolas Doucet  
famme de Boucher, famme de Viquainel  
Marie Fromage, Jean Baptiste Godet

« Cet enfant a été trouvé ce matin à 7 heures et demie attaché a la fenêtre de la sacristie de St hyppolite du bout des Prés. On ne lui a pas administré le baptême parce que l'on la trouvé en bonne santé. On l'envoie a l'hospital avec tout le linge et dans l'état ou il a été trouvé. Fait à St hyppolite ce trente décembre mil sept cent quatre vingt six. Blanchard, curé de St hyppolite du bout des prés. »

cet enfant a été trouvé ce matin à 7 heures et demie  
attache a la fenetre de la sacristie de St hyppolite du  
bout des prés. on ne lui a pas administré le baptême  
parce que l'on la trouvé en bonne santé. on l'envoie  
à l'hospital avec tout le linge et dans l'état ou il a  
été trouvé. fait à St hyppolite ce trente décembre  
mil sept cent quatre vingt six. Blanchard, curé  
de St hyppolite du bout des prés.

Je prie l'ame la plus charitable  
de me porter a l'hospital

je me nomme marie anne je l'icite je recu bateme je pris  
damme de mettre en re les men d'une bone nouriche elle  
coerare conpane je pris ses damme de dire le non de la nou ice  
au perconne qui le demanderont conraje bine coinde moi



Cartes à jouer accrochées aux vêtements d'enfants trouvés.

## 5 - Ce que sont devenus ces enfants abandonnés

460 de ces enfants mourront avant leur cinquième année (76%), mais à d'autres époques la mortalité des enfants abandonnés peut atteindre 90%, 39 seront rendus à leur mère vers l'âge de 7 ou 8 ans, 1 à son père, et 12 seront confiés à des fermiers pour que ceux-ci soient exemptés du service dans la milice. Nous ignorons ce que sont devenus 88 d'entre eux, le registre signalant simplement « sorti », « parti » ou le plus souvent la case reste vide.

Un cas particulier : Jean Gandon, âgé de 5 ans, son frère Jac, âgé de 4 ans, et sa sœur Catherine, âgée de 16 mois, entrent tous les trois à l'hôpital le 25 septembre 1779, par ordre de M. Bourdon « ils sortent tous les trois de la prison avec leur mère qui y est encore. Ils survivront et seront donnés à des fermiers, le premier en 1785, à 11 ans, le second en 1784 à 9 ans, et la fillette à 8 ans.

Tous ces faits nous semblent lointain, d'une autre époque et pourtant, nous avons relevé dans le journal « Ouest-France », en date du 12 mars 1998, « Un bébé abandonné dans un hall près de Nantes – « Je suis né le 11 mars, je cherche une famille pour m'aimer et m'élever ». Ce petit mot était posé à proximité du nouveau-né découvert, hier à midi, dans le hall d'un immeuble de Rezé dans la banlieue de Nantes. Emmittoufflé dans une serviette, le bébé est en bonne santé. Sa mère l'aurait abandonné après avoir accouché dans la clandestinité.

*Je suis né d'hier midi, l'on ne m'a point administré  
le baptême, ma mère se nomme Marie Anne Fouard  
de Notre Dame des plaines je vous prie, Madame, de me  
servir de mère. Ce cinq mars 1789.*



# Les enfants du malheur

Michel Cottin

La littérature réaliste du XIXe siècle, les livres destinés à la jeunesse et les productions populaires du début du XXe siècle ont tissé autour du thème de l'enfance malheureuse, la toile de fond d'une société qui échappe partiellement, par sa noirceur, à la perception de notre époque, de notre pays.

La forme larmoyante des récits, les enchaînements dramatiques des situations paraissent parfois tirer beaucoup plus leur origine de l'imagination délirante des auteurs à succès de l'aube du roman feuilleton que de la réalité honnêtement décrite. En fait, il n'y a que peu d'imagination dans toutes ces œuvres et l'on pourrait presque coller au bord de chaque ligne, la coupure de journal relatant, dans sa brève cruauté, le fait divers inspirateur.

Mais qui sont-ils ces enfants de malheur et d'où surgit l'anathème les condamnant à vivre ou plutôt même, fréquemment, à mourir en marge de la Société ?

L'on trouve parmi eux des orphelins, des enfants abandonnés mais n'ayant ni père ni mère, donnés dit-on parfois (donc nés de légitimes mariages), des enfants adultérins que l'époux ne veut admettre dans son foyer et, enfin, les enfants abandonnés à la porte des églises ou de l'hôpital, ceux dont Vincent de Paul se fit l'apôtre et que l'on nomme parfois, en campagne, « les poussins de haie ».

Pour mieux les connaître, penchons-nous sur quelques-uns des anciens registres de catholicité de L'Oudon analysés par Jack Maneuvrier. Ses sondages concernent les anciennes paroisses de Grandmesnil (1669-1791), Montpinçon (1696-1775), Le Tilleul (paroisse rattachée à Saint-Georges-en-Auge depuis 1831) (1692-1792). Il y a relevé, pour certaines périodes, toutes les naissances, et, pour l'ensemble, toutes les naissances illégitimes ou abandons. Sur cette longue séquence, nous relevons 39 naissances illégitimes et 1 abandon dont l'étude est riche d'enseignements et ouvre de larges perspectives si nous acceptons avec circonspection, les renseignements fournis par les curés d'alors.

Pour nous en tenir aux renseignements que nous possédons, car il ne s'agit pas d'une étude exhaustive, ces actes nous permettent d'approcher le pourcentage des enfants illégitimes comparé aux enfants naturels, de connaître le nom des mères, le pourcentage des garçons et des filles et le nombre d'enfants portant le prénom de leur père déclaré, de leur mère, de leur parrain ou marraine. Nous pouvons aussi relever les cas de « récidence » selon la terminologie ancienne, ces « filles » ou « pauvres filles » qui sont mères de deux, trois ou quatre enfants illégitimes, mais aussi l'environnement matériel et moral.

Il faut bien entendu se garder d'établir des statistiques précises sur des documents aussi vagues mais l'on peut cependant avancer quelques chiffres, quitte à les rectifier

ultérieurement. Ainsi trouvons-nous au Tilleul 5 enfants illégitimes pour 180 naissances entre 1692 et 1792 ; à Montpinçon 7 sur 125 entre 1696 et 1716 ; à Grandmesnil 20 enfants illégitimes en 94 ans.

Ces chiffres, très bas, laissent perplexes d'autant qu'ils concernent une période où, semble-t-il, les édits royaux touchant les recherches de paternité et les déclarations de grossesse ont été particulièrement appliqués par les curés pour le baptême.

Pour les 19 actes concernant la période 1697-1742, nous connaissons le nom de 14 pères déclarés mais l'on peut remarquer qu'à cette quête, les curés de Montpinçon semblent apporter un souci particulier puisqu'ils ont obtenu le nom des pères présumés lors « des plus grandes douleurs » de l'enfantement ans 10 cas sur 12. Approchons-nous des mères : 21, semble-t-il, sont connues des prêtres qui baptisent leurs enfants mais les 6 autres viennent de Falaise, de Bernay, d'Argentan d'Avenelles, faire leurs « couches » dans une paroisse hors de leur diocèse d'origine ou loin de chez elle. Ce sont d'ailleurs, généralement, des « bourgeoises » ou femme de bourgeois, ou des filles dont la situation précaire trouvera quelques mois plus tard une fin légale. Au-delà de ces heureux dénouements, nous trouvons Marie Decot, qualifiée de « fille » puis de « pauvre fille » avec 4 enfants, Marie Gelée, Marie Gemy, Françoise Hamel avec 2 enfants. Mais à quelle Françoise Rebours, Rebourg ou Le Rebourg, car nous trouvons deux sœurs portant le même prénom, doit-on attribuer : Marie-Thérèse, Catherine, Françoise, François-Louis, Marie-Anne, Marie-Hélène-Françoise ?

Deux de ces filles mères vivent chez les nobles du pays, les Philippe et les Marguerie et l'une d'elles est d'ailleurs mère d'un François, fils illégitime de François de Marguerie. Mais dix-sept ans plus tard, nous ne connaissons pas, par contre, le père de sa fille Marguerite.

Sur les 15 pères déclarés, ont nous connaissons les noms, 9 semblent être de la même paroisse que la mère ou d'une paroisse voisine et 3 déclarent, eux-mêmes, l'enfant ou le reconnaissent. 4 de ces enfants portent le même nom que leur père.

Dan quelques rares occasions, l'on perçoit une présence de la famille de la mère en détresse. Ici le grand-père porte l'enfant sur les fonts baptismaux, là, la sœur accepte d'être marraine, mais ces courages sont rares.

Pour remonter aux origines de ce qui fut l'un des fléaux de la Société du XIXe siècle, nous n'avons que quelques fils conducteurs bien lâches. Les économistes et les juristes de la Restauration et du Second Empire, qui ont tenté à cette époque de découvrir la recette miracle pour endiguer la prolifération des abandons et apporter une solution à toute la misère entourant l'enfance, après bien d'autres dans les siècles précédents, n'ont en réalité dressé qu'un catalogue des causes. L'on y trouve pêle-mêle : la pauvreté, la dissolution des mœurs, les familles trop nombreuses, l'absence d'un cadre familial. Car si ces nouveaux nés d'un jour, huit jours ou un mois échouent dans l'hôpital local, celui du chef-lieu de canton ou à l'hôpital des enfants trouvés de Paris, c'est qu'il n'existe aucune structure familiale capable de subvenir à ses besoins et de résister, dans les cas de naissances illégitimes, aux pressions morales extérieures.

Certes, les grands seigneurs ou les hobereaux de village de l'Ancien Régime, ne connaissent pas ces tourments moraux et pécuniaires et, si le curé de Norolles, par

exemple, souligne d'une main rageuse chaque naissance illégitime des enfants de Madeleine Esnault, servante de Monsieur de Saint Pierre, d'un « bâtard souligné », il n'empêche que monsieur le Marquis d'Oraison ou quelque autre seigneur sera le parrain désigné du nouveau né. En effet l'immoralité de ces naissances illégitimes concerne un individu dont l'avenir est assuré et non point toute la communauté. En dehors de la morale bafouée, le « bâtard de famille » a son rang dans cette société et nous le voyons régulièrement parrain ou marraine des « gens » de son père.

Nos archives régionales, et cela se conçoit, sont pauvres en renseignements sur ce sujet et, seules celles des institutions mises en place par les communautés d'habitants, nous ont conservé le souvenir de la condition de ces enfants, sans nous permettre, cependant, de connaître leur origine sociale. Lorsqu'ils apparaissent dans un texte, ils n'ont déjà plus, bien souvent, d'état civil et, à Argentan au XVe siècle, on les appelle « les jetés ». Dans une société éminemment rurale refermée sur elle-même et où l'on peut supposer qu'aucun fait n'échappe au voisin, malgré les monitoires fulminés aux prêches et les recherches des sergents, l'on ne découvre, semble-t-il, que rarement leur père leur mère.

L'on doit remarquer à ce propos, que le pouvoir royal et l'église confrontés à ce problème agissent généralement avec tact et mesure, redoutant plus que l'abandon, l'avortement et l'infanticide. Ce sont d'ailleurs, les communautés d'habitants à qui incombent la charge d'entretien de ces enfants, qui freinent, par les recherches de paternité l'envahissement de leurs hôpitaux.

L'on ne peut, bien entendu, remonter très loin dans le temps, les recherches sur l'accueil des enfants en milieu hospitalier mais l'exemple d'Argentan est significatif, il s'agit d'une structure très légère.... En effet, les Hôtel-Dieu, selon l'intention des fondateurs n'ont été créés, en règle générale, qu'en vue de recevoir un nombre limité de « pauvres malades passants » ; ce ne sont donc ni des hospices de vieillards ni des orphelinats. Les enfants abandonnés, lorsqu'ils sont en âge de la faire, doivent donc servir.

Une modification des mentalités, à la fin du Moyen Age, perceptible par les modifications survenues dans le plan des maisons (apparition ou réapparition de pièces spécialisées : chambres, salles, ouvroirs etc...), dans l'abandon du lit commun à toute la parenté, dans les habitudes d'hygiène commune, a, peut-être conduit à une transformation des réactions du groupe social face à l'enfant. Celui-ci devient avec l'apparition du « mignotage » dont parle Ph. Ariès, l'enfant d'un couple, après avoir été celui d'un groupe et, par conséquent, rejeté par celui-ci vers une communauté plus étendue.

Au début du XVIIIe siècle, quelques documents concernant Saint-Pierre-sur-Dives, Saint-Sylvain et Lisieux, témoignent de la résistance des communautés à ces abandons, puis, au fil des années, à leur volonté de faire supporter ceux-ci par des structures lointaines, organisées par le pouvoir central mais fâcheusement incapables de répondre à toutes les sollicitations. Lorsque e tous les coins de France, parviennent, chaque année, à l'Hôpital des Enfants Trouvés 20 000 enfants apportés par des voituriers « obligeants », le plus beau des rêves s'effondre et la répression se déchaîne d'abord contre ces pourvoyeurs. Le code de l'Hôpital général de Paris explicite ces mesures et rappelle l'arrêt du 8 février 1663. D'après le principe que la nourriture des pauvres est une dette des lieux auxquels ils appartiennent, le Parlement, sur un réquisitoire du ministère public, fait de très expresses défenses à tous les messagers, rouliers, voiturier

et conducteurs de coches, tant par eau que par terre, d'amener aucun enfant à Paris qu'il n'ait fait écrire les noms, surnoms et demeures de ceux entre les mains desquels ils doivent les remettre, à peine de punition corporelle et de 100 livres d'amende.

Le problème est trop complexe pour être traité dans son ensemble par lois, décrets ou arrêts et s'il existe un problème humain d'ensemble, il ne peut se résoudre qu'au niveau de chaque individu. Si la charité privée, souvent ostentatoire, reste toujours limitée dans ses buts et dans ses moyens, la charité publique communale, de son côté, pêche par grandiloquence et irréalisme. L'œuvre du XVIIIe siècle par l'ampleur de ses vues prolonge l'idéalisme du XVIe en le concrétisant. En étatisant les biens épars des anciennes maladreries et en concédant aux hôpitaux les revenus des « fermes » des boissons, de la boucherie de carême, des cuirs... Louis XIV permit aux hôpitaux généraux de prendre vie, de vivre mais surtout de créer un accueil d'une dimension jusque là inconnue où l'enfant est enfin largement accueilli.

Les conditions de vie de ces enfants ne doivent pas être perçues avec notre sensibilité. Peut-être, doit-on, pour juger lire la description de la Cour des Miracles de Victor Hugo en parallèle avec les compte rendus des séances du Bureau des Pauvres de Lisieux. Dans le « Grand Siècle » de P. Joubert, au quotidien souvent fait de misère, l'enclos de l'Hôtel-Dieu où vieillards cacochymes et enfants cohabitent et l'hôpital général dit « des renfermés » constituent des havres où la faim et la maladie ont trouvé une solution. La vie y paraît, à certains, vue de l'extérieur si idyllique qu'elle servira d'appât et que bien des mères inquiètes du lendemain de leur enfant préféreront l'y abandonner plutôt que de lui faire vivre leur vie quotidienne.

En parcourant les archives des hôpitaux, l'on mesure la détresse profonde de l'enfant, de la mère, parfois du père mais aussi l'attention avec laquelle l'on traite individuellement chaque cas, en apportant toujours une chaleur humaine à la solution des problèmes. Le registre des entrées des enfants abandonnés, par exemple, conserve avec piété les signes distinctifs qui un jour permettront, peut-être, à la mère, de pouvoir reprendre son enfant. Sur un autre cahier, l'on retrouve le détail de la layette donnée aux nourrices lorsque l'enfant leur est confié puis aussi le détail des vêtements qu'ils porteront entre six mois et un an.

Et, cependant, plus sans doute que pour tout autre, l'espérance de vie de l'enfant abandonné est précaire tant les conditions d'abandon, peu de temps après l'accouchement, le soir, dans de pauvres couvertures, laissent à l'enfant eu de chance à l'enfant de passer le cap des premiers mois. Mais le jour même, parfois, on le conduit à OUILLY-le-Vicomte ou à Prêtréville à l'une des nourrices attirées de l'hospice. La moralité est effroyable. Mais au début du XIXe siècle comme au XVe siècle, les rares survivants reviennent à l'hôpital, après deux ou trois années passées à la campagne et dès qu'ils peuvent servir ils sont confiés à des particuliers ou à des usiniers.

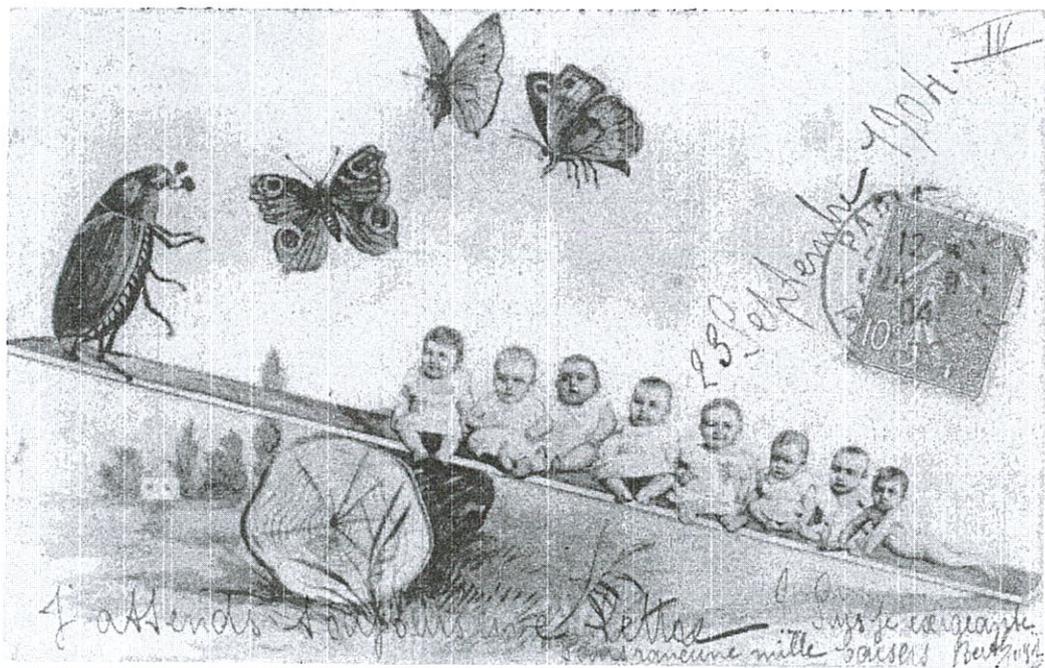
Les hôpitaux sont pauvres mais les administrateurs sont des hommes de cœur et leurs réticences à confier des enfants de huit à dix ans à des étrangers transparaissent dans la correspondance qu'ils échangent avec l'administration préfectorale qui les presse de se débarrasser de toute cette population coûteuse pour laquelle aucune subvention exceptionnelle permettant de suivre les fluctuations des entrées. Seul le placement, à l'extérieur des hospices, avec l'espoir d'un petit gain peut permettre d'équilibrer un budget.

Leur révolte éclate aussi lorsqu'ils se heurtent à la bêtise et à la mauvaise foi des filateurs qui, pendant trois ans, utilisent gratuitement cette main d'œuvre en la logeant dans des caves et refusent ensuite de régler leur dû à des adolescents battus et mal nourris.

Ces registres refermés, l'on comprend mieux alors ce qui faisait pleurer Margot et l'on reste songeur...

Michel Cottin.

Avril 1980





# La naissance

Jack manouvrier

Nous avons volontairement omis, dans le cadre de cette exposition, l'aspect médical ou chirurgical de la naissance. Seul l'aspect ethnologique nous a intéressé. C'est pourquoi à partir de la seconde salle de notre bâtiment d'exposition, objets, textes et documents divers proviennent exclusivement de nos recherches et enquêtes auprès de la population des cantons de Saint-Pierre-sur-Dives et Livarot.

## 1 - Avant la naissance

### Saints invoqués contre la stérilité

Avoir des enfants semble avoir été la préoccupation majeure de la plupart des jeunes couples du moins jusqu'à une époque récente en campagne. Une nombreuse progéniture constituait rapidement une main d'oeuvre indispensable et à bon marché pour les travaux des champs et une assurance pour les vieux jours. L'entourage guettait donc, chez la jeune mariée, les premiers signes annonçant une grossesse et lorsque celle-ci se faisait attendre, la famille lui conseillait d'accomplir un pèlerinage et d'invoquer un saint susceptible d'assurer sa descendance. Le plus célèbre étant certainement saint Hyacinthe et un dicton fort répandu consolait celles que le viage n'avait pas récompensé:

Si tu veux être enceinte  
Va prier saint Hyacinthe  
Si le saint n'y peut rien  
Le custos (bedeau) le pourra bien.<sup>1</sup>

Selon le Docteur Fournée, deux centres de pèlerinages normands méritent tout particulièrement d'être signalés pour leur intérêt historique: celui de Notre-Dame de Recouvrance aux Tourailles (Orne), où vint s'agenouiller, à l'aube du XVIIe siècle, la maman du futur saint Jean Eudes, lequel attribue sa naissance au voeu formulé par ses parents devant la belle statue du XIVE siècle, mutilée à la Révolution et restaurée depuis; et celui de Notre-Dame de Paris à Sahurs (Seine-Maritime) où, en 1635, la reine Anne d'Autriche fit voeu d'offrir au sanctuaire une statue en argent de la Vierge, s'il lui naissait un fils. Moins connue mais fréquentée, il faut encore citer la chapelle mariale de l'Ermitage des Camaldules en forêt de Saint-Sever (Calvados).

---

<sup>1</sup> Seguin Jean, "Comment naît, vit et meurt un bas-normand", Librairie Guénégaou, Paris, 1978

## Remèdes et prescriptions pour favoriser la grossesse

Certaines plantes pouvaient suppléer les carences maritales

Le céleri  
Rend la force  
Au vieux mari

Lorsqu'elles attendaient un enfant, les Normandes devaient se soumettre à tout un code de prescriptions visant à l'éloigner des dangers auxquels elles s'exposaient. Comme en tous pays, les envies étaient fort redoutées des femmes enceintes: une mère désirait-elle soudainement manger des fraises, elle était assurée de trouver sur le corps de son enfant les marques de son envie sous la forme d'une tache rouge ayant la forme d'une fraise ! D'autre part la femme enceinte devait se préserver de regarder toute chose laide car l'amaigrissement risquerait de s'inscrire sur le visage de l'enfant. La vision d'un bossu, d'un boiteux, d'un mendiant ou d'un lépreux était dangereuse pour la femme enceinte. Elle ne devait jamais sortir à la nuit tombée car elle s'exposait à faire la rencontre d'un diable et celui-ci cherchait toujours à s'emparer de l'enfant qu'elle portait.

Tout ce qui était relié au monde extérieur était une menace pour l'enfant à naître. Lorsqu'à la naissance un enfant portait un bec de lièvre, sa mère se souvenait toujours d'avoir été surprise en se promenant, par un lièvre qui avait détalé sous ses yeux.

On ne demandait jamais à une femme enceinte d'être marraine d'un enfant. Si cela se produisait et qu'elle y consentait on prétendait que l'enfant qu'elle portait ou celui dont elle était marraine, mourait dans l'année.

Nous avons relevé dans nos enquêtes un certain nombre d'interdictions que devait respecter la future mère sous peine de voir son bébé victime de troubles divers. Ainsi une femme enceinte ne devait pas croiser les jambes, ne pas se "faire tirer le portrait" (photographier), accrocher le linge sur l'étante, boire de l'alcool, embrasser les chats, s'occuper des animaux, tenir un chien sur les genoux. Elle ne devait pas porter de chaîne ou de collier car l'enfant risquait de naître avec le cordon autour du cou.

Les taches, les envies pouvaient être provoquées par les oranges, les mandarines, du vin renversé sur la table, une peur, une envie non satisfaite. Une habitante du Billot nous a déclaré que sa mère lui avait dit que la tache qu'elle portait sur le bras était due à une envie de café qu'elle n'avait pu contenter.

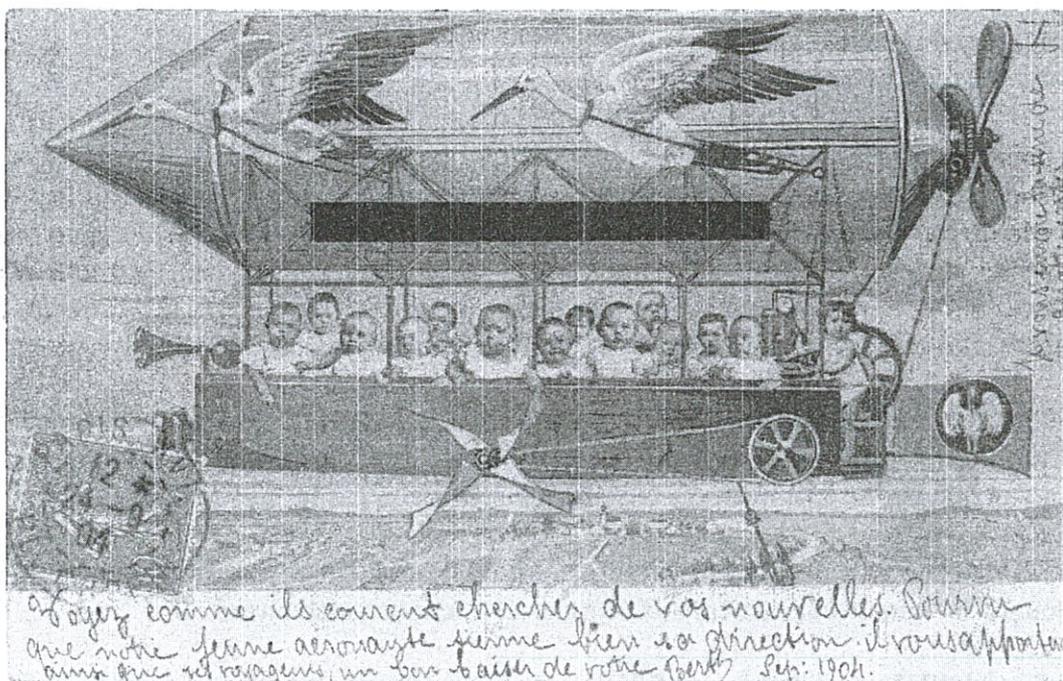
Certains devins prétendaient prédire le sexe de l'enfant. Si la mère avait le masque de grossesse, elle portait une fille, alors qu'un ventre rond annonçait un garçon et un ventre pointu une fille. A Saint-Georges-en-Auge, le père Louis balançait son pendule au-dessus du ventre de la future mère et, l'air grave sûr de lui, annonçait "Ce sera une fille !". Il avait soin, pour plus de sécurité, de noter sur un agenda "Mme X aura un garçon" afin de pouvoir déclarer aux parents, s'il naissait un garçon : "Vous voyez, je

ne voulais pas vous décevoir en vous annonçant une fille, mais j'avait bien écrit sur mon carnet que ce serait un beau gars !".

La lune, elle aussi avait son mot à dire: si elle avait changé 3 jours avant ou après la naissance de l'enfant précédent, le sexe de l'enfant à venir serait contraire. De même si la femme a porté une fille et que son accouchement est prévu pour le décours de la lune, elle ne devra pas espérer un garçon !

Le trousseau était soigneusement préparé, deux ou trois avant la date prévue de la naissance mais on ne l'installait pas dans la future chambre du bébé "pour ne pas porter malheur". Toute la famille participait à la préparation du berceau, on y plaçait une médaille mais il ne fallait surtout pas y déposer une poupée.

On disait aux enfants que les garçons naissaient dans les choux et les filles dans les roses ou bien, encore, que les bébés étaient apportés par des cigognes.



### 3 - Saints protecteurs de la grossesse

La grande protectrice des femmes enceintes est sainte Marguerite<sup>2</sup>. A Gacé (Orne) fut fondée en 1824 sous son patronage une confrérie pour les femmes enceintes. Elle intervient surtout au moment des couches, où l'apposition de sa "ceinture" assure aux parturientes une heureuse délivrance. Le docteur Fournée a dénombré 228 lieux de culte de sainte Marguerite en Normandie. Il rapporte comment à Tournai-sur-Dives (Orne), quand un accouchement s'avère difficile, les femmes du village se réunissent chapelet en main, et vont en groupe invoquer Notre-Dame Libératrice, vocable aussi significatif que celui de Notre-Dame-de-la-Délivrance.

Pour avoir un accouchement facile, la future mère portait la chemise dans laquelle elle allait accoucher à Notre-Dame-de-la-délivrande et la faisait toucher à la Vierge. Elle pouvait aussi faire un pèlerinage à Ouville-la-Bien-Tournée où Notre-Dame-la-Bien-Tournée était invoquée pour faciliter l'accouchement.

### 1 - Matrones et sages-femmes

La naissance est une affaire de femmes. Chaque paroisse possède sa sage-femme qui assiste l'accouchée de ses connaissances empiriques et donne le baptême à l'enfant qu'elle juge en danger de mort. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'église essaie d'exercer un contrôle sur ces matrones. Elles prêtent serment en présence des autres femmes de la communauté et le curé exige qu'elles connaissent les formules du baptême. Les registres paroissiaux signalent fréquemment leur présence:

"Le 23 octobre 1668, à Berville, après que Pierre Roger de cette paroisse nous a déclaré que le vingt et un du présent mois, il était né une fille de Jeanne Le Marcouault sa femme et que la dite fille avait été baptisée en sa maison par la sage femme".

"Le 25 février à Montpinçon, présence Michelle Le Rouellant de la paroisse du Renouard servant ordinairement aux femmes et à leur accouchement".

"Le 5 avril 1733, au Tilleul, une fillette en péril de mort est ondoyée par Françoise le Coq, sage-femme de la paroisse de Montviette".

"Le 19 novembre 1747, à Garnetot, s'est présentée devant nous, Jeanne Vavasseur sage-femme de Garnetot, laquelle nous a déclaré avoir ondoyé le jour précédent à cause du danger de mort évident, une fille..."

---

<sup>2</sup>Docteur Jean Fournée, ibidem p. 310

“Le 18 octobre 1772, à Grandmesnil a été ondoyée une fille ... par Madeleine Lautreuil veuve de François Rivière de cette paroisse”.

Le matériel mis à leur disposition est extrêmement simple:

1° - Des linges nécessaires tant pour la mère que pour l'enfant.

2° - De quoi construire le lit de travail et du linge suffisamment pour tenir la femme proprement.

3° - Des ciseaux pour couper le cordon ombilical et des cordonnets de fils longs d'environ un pied.

4° - De l'huile ou du beurre pour oindre le doigt toutes les fois qu'il sera nécessaire de toucher ainsi que les parties de la femme quand elles seront sèches et dures.

5° - De l'eau pour ondoyer l'enfant en cas de danger imminent; de l'eau de vie ou du vinaigre pour le ranimer.

En 1767, le roi permet à Madame du Coudray de dispenser des cours d'accouchement dans tout le royaume:<sup>3</sup>

“Brevet qui autorise la dame Ducoudray Maître Sage femme à tenir des cours d'instruction public dans toutes les provinces du Royaume

Aujourd'hui 18 aoust 1767, le Roy étant à Compiègne, sa Majesté toujours occupée du soin de procurer à ses peuples les secours dont ils ont besoin et principalement pour tout ce qui peut tendre à leur conservation et bien informée de la science et de l'expérience que la Dame Du Coudray Sage femme a acquis dans l'art des accouchements qu'elle s'est donnée pour pousser cet art si utile et si nécessaire à un haut degré de perfection. Sa majesté l'a nommé pour enseigner lors des accouchements dans toute l'étendue de son royaume, lui permet à cet effet d'y tenir des cours publics et particuliers sur tout ce qui y a rapport sans que sous aucun prétexte elle puisse être troublée, mande et ordonne en conséquence, sa Majesté, à tout Gouverneur, Intendant et Commissaire répartis dans ses provinces pour l'exécution de ses ordres et à tous magistrats et juges, qu'il appartiendra de la protéger et de lui donner toute l'aide et assistance dont elle aura besoin et afin de lui procurer les moyens de se transporter dans toutes les provinces où elle sera utile. Sa Majesté veut et entend qu'elle tiendra des cours publics d'instruction dans quelque lieu de son Royaume que ce soit, elle jouisse par chacun an de la somme de 8000 livres, qu'elle lui accorde à titre de gratification annuelle et lorsque l'âge ou les infirmités ne lui permettront plus de tenir ledit cours de 3000 livres seulement, pour lui faciliter les moyens de vivre dans sa retraite, lesquelles sommes lui seront payées dans les cas susdits à l'avenir par chacun an, sa vie durant, par les gardes de son trésor royal présent et à venir sur les simples quittances à compter de ce jour suivant les états ou ordonnances qui en seront expédiées en vertu de présent brevet que pour assurance de sa Volonté Sa majesté a signé de sa main et fait contresigner par moi Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances. Signé Louis et plus bas Phélipaux”.

En 1775, Madame Ducoudray est à Caen, et l'intendant Fontette se félicite de sa venue<sup>4</sup>  
:

---

<sup>3</sup> Archives départementales du Calvados C 981

<sup>4</sup> Archives départementales du Calvados C 981

BREVET qui autorise la Dame  
 Duoudray M<sup>me</sup> Sage femme à tenir des  
 cours d'instruction public dans toutes les Provinces  
 du Royaume

Aujourd'hui 18 Avin 1767 le Roy et nous le Compiegne  
 sa Majesté toujours occupée du Soins de procurer à ses peuples  
 les Soins dont ils ont besoin et principalement pour tous  
 ceux qui peussent tendre à leur conservation et bien informée de la  
 Science et de l'expérience que la D<sup>e</sup> Duoudray Sage  
 femme a acquis dans l'art des accouchemens, voulans  
 d'ailleurs la récompenser des Soins infinis quelle s'est  
 donnée pour pousser ces arts si utiles et si nécessaires à un  
 haut degré de perfection. Sa Majesté la nomme pour  
 enseigner l'art des accouchemens dans toute l'étendue de  
 Son Royaume, lui permet à ces effets d'y tenir des cours  
 publics et particuliers sur tous ce qui y a rapport sans que  
 sous aucun prétexte elle puisse y être troublée, mande et  
 ordonne en conséquence Sa Majesté à tout Gouverneur,  
 Intendants et Commiss<sup>rs</sup> départes dans ses provinces pour  
 l'exécution de ses ordres et à tous magistrats et juges  
 qu'il appartient de la protéger et de lui donner toute  
 l'aide et assist<sup>ce</sup> dont elle aura besoin et afin de lui procurer  
 les moyens de se transporter dans toutes les Provinces ou

elle sera utile. Sa Majesté veut entendre que tous quelle  
tiendra des cours publics d'instruction dans quelque lieu de  
Son Royaume que ce soit, elle jouisse par chacun an de  
la somme de 8000. quelle lui accorde à titre de gratification  
annuelle et lorsque l'âge ou les infirmités ne lui permettront  
plus de tenir le J. Cours de 8000. seulement, pour lui  
faciliter les moyens de vivre dans sa retraite, lesquelles  
sommes lui seront payées dans les cas susd. à l'avenir  
par chacun an sa vie durant par les gardes de Son  
trésor Royal présent et avenir sur les Simples quitt<sup>es</sup>  
à compter de ce jour suivant les États ou ord<sup>res</sup> qui en  
seront expédiés en vertu du présent brevet que pour  
assurance de Sa Volonté. Sa Majesté a Signé de  
sa main et fait contresigner par moi Cours. Secret  
Etas et de Ses commandemens et fauances. Signé  
Louis et plus bas Phelippeaux

“Lorsque je me suis déterminé, Monsieur, à faire venir madame Ducoudray dans cette généralité, pour remplir les vues que j’avais de former des Accoucheuses véritablement utiles, je ne savais que vaguement quelle était sa méthode pour instruire les femmes et j’ignorais le temps qu’elle pourrait me donner. J’ai vu avec une satisfaction que je ne puis exprimer, qu’au premier cours, qui doit finir bientôt, il y avait quatre-vingt-quatre femmes envoyées ici de toutes les parties de la Généralité. J’ai assisté moi-même à une démonstration, et je n’ai pas eu moins de plaisir à voir l’union et la satisfaction qui régnait entre toutes ces femmes. J’ai tout lieu d’espérer, Monsieur, que ces quatre-vingt-quatre élèves retourneront dans leurs paroisses parfaitement instruites, et conséquemment en état non seulement de rendre elles-mêmes des services essentiels à l’humanité, mais encore de perpétuer l’instruction en formant elles-mêmes des élèves”.

L’exemple de madame Ducoudray fut suivi d’effets et, le 15 décembre 1785, des circulaires de l’intendant de la Généralité d’Alençon adressées aux subdélégués et aux curés les engagèrent à envoyer des élèves sages-femmes aux cours qui devaient s’ouvrir à Alençon. Selon le docteur Fournée<sup>5</sup>: “Ce recrutement n’alla pas sans difficultés. Si fautes de sages-femmes, les commères accouchaient volontiers leurs voisines soit par charité, soit avec l’appât d’une bolée de cire, des victuailles le jour du baptême et l’attrait des caquets autour du lit, elles étaient par contre peu disposées à retourner à l’école. Les femmes de nos paroisses sont si simples écrit l’abbé Hardy, le 14 septembre 1785, qu’elles regardent comme une espèce de déshonneur, celles qui voudraient aller se faire instruire dans les pratiques des accouchements. Et il fallut, rien moins, que les exhortations réitérées du clergé et les promesses de gratifications de l’intendant pour triompher des criaileries des commères, des objurgations familiales et des préjugés hostiles à l’état de sage-femme”.

Le docteur Fournée termine son propos en donnant le texte du brevet délivré aux auditrices à la fin du cours:

“Je soussigné François Lachapelle, maître es Arts et en Chirurgie, chirurgiens e Monsieur, frère du Roi et professeur de l’art des accouchements nommé par Monseigneur l’Intendant de la Généralité d’Alençon à l’effet de tenir, dans la ville d’Alençon, un cours d’instruction pour enseigner l’Art des accouchements aux femmes de la campagne certifiée à mon dit seigneur l’Intendant que, pendant le cours que j’ai tenu, de son autorité, dans la dite ville, depuis le 15 décembre dernier jusqu’au 15 de ce mois, la nommée Françoise Hélène de Lacour, femme de Pierre Gouet, de la paroisse d’Aube, a suivi mes leçons avec zèle et application, qu’elle y a pris toutes les instructions qui peuvent être nécessaires ans l’Art des accouchements et que l’ayant fait opérer sous mes yeux, elle m’a paru très capable d’exercer la profession d’accoucheuse et de mériter les bontés de monseigneur l’Intendant. En foi de quoi, je lui ai délivré le présent certificat. Fait à Alençon, le quinze février mil sept cent cent quatre vingt six”.

---

<sup>5</sup>Fournée Jean, “Femmes et saints guérisseurs et protecteurs”, congrès des sociétés archéologiques et historiques de Normandie, Lisieux 1982.

Les sages-femmes jouissaient vraisemblablement d'une considération certaine, dans nos campagnes. C'est pourquoi, lorsque Julie Gondouin, «fille de la commune de Notre-Dame-de-Fresnay», accouche, le 31 juillet 1820, d'une fille qui décède peu après, les voisines se précipitent à la Mairie pour déclarer qu'elles sont allées chercher une sage-femme reconnue par la loi et que l'enfant a été ondoyé, afin que la mère ne puisse pas être soupçonnée d'infanticide.<sup>1</sup>

### **Procès-verbal dressé par le maire de Notre-Dame-de-Fresnay**

Le premier août mil huit cent vingt à six heures et demie ou environ du matin, se sont présentées à la mairie de Notre-Dame-de-Fresnay, Marie Cornet, Marie Mery femme Le Frère et Marie Madeleine Poussin femme de Louis Nicolas Renault, toutes les trois de la commune de Montpinçon, lesquelles ont demandé le Maire. Sur la réponse qu'on leur a faite qu'il était à Falaise et qu'on ne savait pas à quelle heure il reviendrait, elles ont déclaré que Julie Gondouin, fille de la commune de Notre-Dame-de-Fresnay, était accouchée d'une fille, le trente et un juillet dernier sur les neuf heures du soir environ pendant qu'on était à chercher madame La Fontaine Doublet, de la commune de Saint-Georges-en-Auge, sage-femme reconnue par la loi.

Après s'être présentées à la Mairie, ces trois même femmes se sont transportées chez l'Adjoint qui également était absent d'après la déclaration que leur a faite sa fille sans pouvoir leur dire à quelle heure il reviendrait.

Ces trois même femmes se sont représentées aujourd'hui deux août avec Philippe Jean Gondouin et nous ont fait la même déclaration que la précédente. Sur quoi nous leur avons répondu qu'à notre arrivée de Falaise, nous avons été informés de cet événement, que nous venions d'écrire à Monsieur le Juge de Paix du canton de Saint-Pierre-sur-Dives et que nous attendions la réponse qui est arrivée environ trois heures après, partant qu'il faut en donner la plus ample connaissance de suite à Monsieur le Procureur du Roi.

D'après la déclaration des trois femmes, l'enfant est né vivant. Marie Madeleine Poussin n'eut le temps que de l'ondoyer et ensuite il est mort, à l'instant Marie Thérèse Le Vilain, veuve de Jean Doublet, de la commune de Saint-Georges, sage femme reconnue par la loi est arrivée.

### **Déclaration de la sage femme**

Laquelle nous a dit que parvenue en la maison du dit Gondouin, elle a pris connaissance de la femme et de l'enfant auxquels elle n'a rien reconnu qui ait pu causer la mort de l'enfant qui sera inhumé que d'après que Monsieur le Procureur du Roi en aura ordonné.

Fait à Notre-Dame-de-Fresnay le deux août mil huit cent vingt

Signatures de : M Thérèse Le Vilain v. Doublet – femme Renault – Marie Cornet et Marie Le Frère ont déclaré ne savoir signer –

Puttecotte de Reneville, Maire

<sup>1</sup> Lelong Danièle, Un décès d'enfant suspect à Notre-Dame-de-Fresnay, « Histoire et Traditions populaires, mars 1998.

Le Procureur du Roi ne poursuivra pas Julie Gondouin qui ne sera pas inquiétée. Il adressera au maire la lettre suivante le 2 août 1820 :

Monsieur,

D'après les renseignements que vous me donnez et la déclaration de la femme Doublet que vous avez reçue, je vois que la mort de l'enfant de la fille Gondouin du Billot n'est point le résultat du crime. En conséquence, je vous autorise à en faire faire l'inhumation de suite. Cependant avant de l'inhumer, si vous aviez quelques doutes sur les causes de sa mort, il faudrait le faire examiner par une personne de l'art qui dresserait procès-verbal de son état et dans le cas où il y aurait apparence de mort violente, vous m'en donneriez avis sur le champ et suspendriez son inhumation jusqu'à mon arrivée. Agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le substitut du procureur du Roi, nommé juge.

Plus près de nous, selon nos enquêtes, avant la dernière guerre, les enfants naissaient sous le toit familial avec l'assistance du docteur de famille ou d'une sage-femme. Les femmes enceintes travaillaient jusqu'au dernier moment et le cas de trayeuses de vaches, accouchant seules lors de la traite dans un pré et revenant avec l'enfant dans leur tablier, n'est pas exceptionnel.

L'accoucheuse ou sage-femme se faisait assister d'une voisine ou de la mère de l'accouchée et on avait soin d'éloigner mari et enfants. Quand l'enfant était né, il était badigeonné d'huile ou de vaseline. Dans certaines familles on préparait un pot-au-feu ou une poule. Le bouillon permettait de reconforter la mère et de faire la première toilette du nouveau-né. Ailleurs le bébé était lavé à l'eau bouillie et roulé dans du son pour le sécher. L'ancien usage, qui consistait à laver le bébé à l'eau-de-vie de cidre, le Calvados, a perduré dans quelques familles jusque dans les années cinquante. On versait aussi, parfois quelques gouttes de citron dans les yeux du nouveau-né et on lui rinçait la bouche à l'eau-de-vie.

Puis la sage-femme coupait le cordon ombilical qui était ligaturé avec du coton à reprendre. Il devait tomber trois jours après et était l'objet de soins particuliers : le plus souvent on l'enveloppait dans un papier ou dans un linge de fil, et il était enterré dans le jardin, quelquefois sous un rosier. Dans certaines familles, on conservait le cordon que l'on faisait couper plus tard à l'enfant afin qu'il soit adroit. Mais il ne fallait surtout pas le brûler dans la cheminée car toute sa vie, l'enfant serait menacé par le feu.

Puis l'enfant était habillé d'une petite chemise, d'une couchette, d'une autre couche fixée entre les jambes, d'une brassière, d'un bavoir et d'un lange très serré pour que le gamin n'ait pas les jambes torsées plus tard.

La grand-mère ou la voisine déposait, le plus souvent, le bébé sur un oreiller placé sur deux chaises pendant qu'on installait le berceau d'osier ou de bois qui était rarement préparé à l'avance (pour ne pas porter malheur).

# La nourriture

Jack Maneuvrier

## L'alimentation du nourrisson – Les nourrices

De l'Antiquité au milieu du XVIIIe siècle, l'allaitement artificiel comme nous l'entendons, c'est-à-dire dès la naissance et au moyen d'un lait animal a été rarement employé. Quand les mères ne peuvent allaiter, règnent les nourrices sur place dans les familles riches et bourgeoises, sur le lieu pour les gens de condition modeste.<sup>1</sup>

La mise en nourrice est une pratique très ancienne puisque, à Paris, dès le XIIIe siècle, les nourrices étaient recrutées par un bureau de placement. Si jusqu'au XVIe siècle, ce phénomène ne touche que l'aristocratie et la riche bourgeoisie, à partir du XVIIIe siècle, cette tendance se généralise dans toutes les couches de la société, y compris les plus populaires. A Paris, en 1780, sur 21 000 naissances, moins de 1000 enfants sont nourris par leur mère. Tous les autres sont envoyés en banlieue, en Picardie et en Normandie. Leur présence nous est confirmée par les actes de décès relevés sur les registres paroissiaux de Grandmesnil et de Montpinçon :

« Le 4 mars 1743, à Montpinçon, a été inhumée Marie Bénard, fille de Jean, compagnon chaudronnier, demeurant rue de la Roquette, faubourg Saint-Antoine, à Paris, la dite Marie Bénard âgée d'environ 16 mois était en nourrice chez Barbe Cochon ».

« Le 26 octobre 1743, à Montpinçon, a été inhumé le corps d'un garçon d'environ 3 ans et demi, lequel est mort chez une nourrice de notre paroisse... lequel garçon suivant certificat est fils de Joseph Morel, demeurant à Paris rue des Enfants rouges ».

« Le 17 août 1748, à Grandmesnil, a été inhumé Jean François Nicolas Vilet âgé d'environ deux ans, fils du sieur Jan Vilet originaire du faubourg Sainte-Geneviève, paroisse Saint-Sulpice de la ville de Paris ».

Jusqu'à la Révolution, c'était le curé qui délivrait le certificat de bonne vie et mœurs et exerçait la surveillance<sup>2</sup> ; après ce fut le maire ; puis plus tard des « préposés » furent désignés pour surveiller et protéger les enfants abandonnés. La plupart des nourrices, jusqu'à la vulgarisation du biberon, étaient des femmes ayant la possibilité d'allaiter. On cite même le cas de mères mettant leur propre enfant en nourrice qu'elle payait moins cher que ce qu'elle recevait en élevant l'enfant d'une riche famille. Cependant certaines prenaient des nouveaux-nés et les nourrissaient au lait de vache avec une corne percée d'un trou d'où l'expression « mettre en acornoiment »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Les biberons du Docteur Dufour, exposition organisée par les Musées de Fécamp

<sup>2</sup> Sœur Gabrielle, Nourrices et nourrissons de l'Assistance publique, « Du berceau à la tombe : les rites de passage », revue du département de la Manche, tome 26, 1984

<sup>3</sup> Sœur Gabrielle, *ibidem*

La mortalité importante des enfants placés en nourrice finit par émouvoir les pouvoirs publics qui mirent en place une législation et une surveillance, par les médecins, énoncées par la loi de 1874 et dont l'article 1 déclare : « Tout enfant, âgé de moins de deux ans qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient, par ce fait, l'objet d'une surveillance de l'autorité publique ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. »

Chaque nourrice reçoit un carnet délivré par le maire qui contient le texte de la loi du 23 décembre 1874, les articles du code pénal qui prévoient la responsabilité des nourrices en cas d'accident et les règles de l'élevage au biberon, adoptées par le Comité départemental de protection des enfants du premier âge du Calvados :

**Article 1** – Le lait de vache, en raison des qualités exceptionnelles qu'il présente dans le calvados, doit être préféré à tout autre.

**Article 2** – Le lait, autant que possible, ne proviendra que d'une seule vache, toujours la même, récemment vèlée au début de l'allaitement.

**Article 3** – Le lait sera administré aussi frais que possible. Il ne peut être employé si la traite remonte à plus de 12 heures. Cependant, en cas de nécessité, on peut se servir du lait de 24 heures, pourvu qu'on ait pris le soin de le faire bouillir peu de temps après la traite. Cette précaution peut être prise même pour le lait devant être administré à plus bref délai, lorsque le temps est chaud et orageux.

**Article 4** - Le lait sera conservé dans des vases en grès non vernissés, nettoyés, chaque jour, avec de l'eau chaude et placés dans un endroit frais. Le nettoyage avec des orties, si généralement employé dans nos campagnes est bon.

**Article 5** – Le lait ne peut être donné pur pendant les premiers mois.

**Article 6** – Le liquide employé pour le couper doit être, toujours, l'eau pure sauf avis formel du médecin

**Article 7** – La proportion d'eau à ajouter décroît à mesure que l'enfant avance en âge. Dans la première semaine on mettra 1/5<sup>e</sup> de lait pour 4.5<sup>e</sup> d'eau, un quart de lait pour trois quarts d'eau jusqu'au 15<sup>e</sup> jour ; un tiers de lait pour deux tiers d'eau jusqu'à la fin du premier mois.

**Article 8** – Le mélange se fait au fur et à mesure du besoin.

**Article 9** – Ce mélange est donné tiède (36 ou 37°), c'est-à-dire à la température où il sort du pis de la vache. On obtient cette température en versant le lait dans l'eau préalablement chauffée, ou bien en chauffant le mélange au bain-marie.

**Article 10** – On sucre le mélange plus ou moins suivant la proportion d'eau plus ou moins grande ; dans le lait pur, le morceau de sucre ne devra pas dépasser le volume d'une noisette pour un verre, et ne pourra être que doublé, lorsque le mélange sera aux trois quarts d'eau.

**Article 11** – On donnera le biberon à l'enfant toutes les heures et demie ou trois heures, et jamais dans l'intervalle.

**Article 12** – Le lait sera administré à l'aide d'un biberon, et non avec la cuillère ou le verre.

**Article 13** – Le biberon doit être en verre, terminé par un goulot également en verre, rappelant la forme du mamelon et recouvert d'un embour en caoutchouc noir désulfuré ou en pis de vache.

**Article 14** – Tous les autres biberons plus ou moins compliqués, et notamment les biberons à tube, courts ou longs, doivent être rejetés.

**Article 15** – Le biberon doit être vidé et nettoyé chaque fois qu'il a servi.

**Article 16** – L'enfant ne devra prendre aucun aliments solide avant six mois, et, en tous cas, on devra préalablement demander l'avis du médecin. Lorsque l'enfant se porte bien et qu'il se développe régulièrement, on peut, avec avantage se contenter du lait seul jusqu'à l'âge d'au moins un an.

**Article 17** – En tous cas, le lait sera continué et formera, jusqu'à 18 mois au moins, la base de l'alimentation.

**Article 18** – Les premiers aliments à ajouter au lait sont les bouillies claires, bien cuites.

**Article 19** – On emploiera de préférence la farine de blé, très fine, que l'on aura soin de mettre préalablement au four.

**Article 20** – Puis viendront les panades, les potages, les œufs. On ne devra mettre en usage la viande, le jus de viande, et, en général les aliments gras et poisson, que tard et après avis du médecin.

**Article 21** – On doit s'abstenir d'une façon absolue de vin pur et de café. On pourra, à partir de l'âge de 18 mois au plus tôt, donner dans une mesure très modérée, de l'eau légèrement rougie ou du cidre faible.



FIG. 50. — ALLAITEMENT  
A LA CUILLER

(Bonne position de la maman qui donne du lait au bébé à l'aide de la cuiller.)



FIG. 51. — ALLAITEMENT  
AU VERRE

(Bonne position de la maman qui donne du lait au bébé à l'aide du verre.)



FIG. 54 ALLAITEMENT AU BIBERON

(Le bébé est assis sur les genoux de la maman.)



FIG. 55

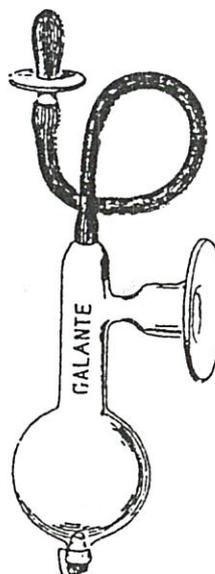
(Le bébé est maintenu debout entre les genoux de la maman.)

A la fin du XIXe siècle, les mairies devaient tenir un registre<sup>4</sup>:

**« Service de la protection des enfants du 1<sup>er</sup> âge – Circonscription médicale  
1<sup>er</sup> registre des maires  
Déclaration des parents ou ayant-droit  
Commune de Montpinçon »**

Année	Nombre de naissances	de	Enfants élevés par la mère au sein	Enfants élevés par la mère au biberon	Enfants en no au biberon
1885	5		5		
1886	4		3		1
1887	7		6		1
1888	8		8		
1889	3		3		
1890	3		2	1	
1891	2			2	
1892	3			3	
1893	2		1	1	
Total	37		27	7	2

La tenue de ce registre est trop éphémère pour que l'on puisse en tirer quelque conclusion. Cependant, il apparaît clairement en cette fin de siècle, que peu d'enfants étaient mis en nourrice et que l'allaitement maternel était nettement privilégié. Lorsque la mère avait des difficultés pour nourrir son enfant au sein, elle pouvait avoir recours au tire-lait.



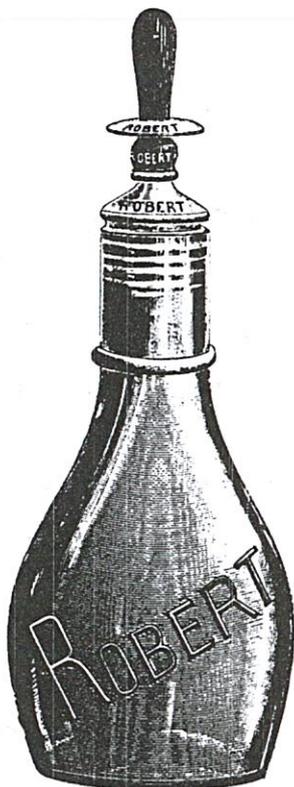
<sup>4</sup> Archives municipales Montpinçon

*Tire-lait (modèle anglais).*

## BIBERONS ROBERT SANS TUBE



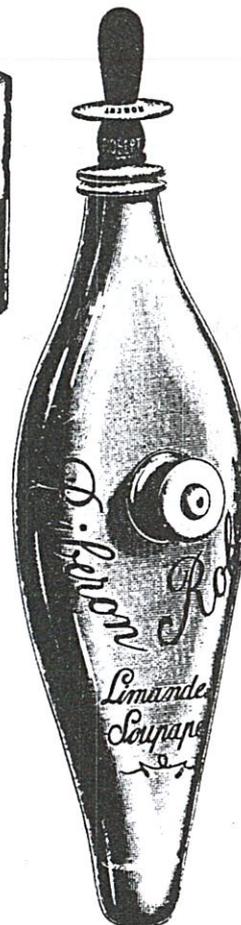
N° 7. — Biberon-Robert  
 A la main, tétine os.



N° 8. — Biberon-Robert  
 A la main, bouchon verre à vis.



N° 9. — Biberon-Robert  
 Stérilisateur "Le Sauveur".



N° 10. — Biberon-Robert  
 Limande, à prise d'air.



N° 11. — Biberon-Robert  
 Limande bouchon à vis.



N° 12. — Biberon-Robert  
 Perfectionné.



N° 13. — Biberon-Robert  
 Nourricier (grand modèle 200 gr.)



N° 13 bis. — Biberon-Robert  
 Nourricier (petit modèle 150 gr.)

AVIS IMPORTANT. — Tous les Biberons portant la marque ROBERT sont montés avec des accessoires de choix supérieur.

Mairie de S<sup>t</sup> Georges en Auge

Département du Calvados

# PROTECTION DES ENFANTS DU 1<sup>er</sup> AGE.

( Exécution de la Loi du 23 X<sup>bre</sup> 1874 )

*Certificat délivré par le Maire à une Nourrice, Sevréeuse ou Gardeuse.*  
( Art 28 du Règlement d'Administration Publique )

N<sup>o</sup> d'Ordre du Livre à Souche: 1

Signalement.	
Cheveux:	
Front:	
Sourcils:	
Yeux:	
Nos:	
Bouche:	
Oreilles:	
Visages:	
Taille:	

Nous soussigné, Maire de la commune de S<sup>t</sup> Georges en Auge, certifions 1<sup>o</sup> que ce jour d'hui 6 mai 1940 la nommée Gontier, née Guerin née à S<sup>t</sup> Martin de Fenay Département Calvados le 21 Janvier 1885 domiciliée à S<sup>t</sup> Georges en Auge Départ<sup>t</sup> du Calvados en dom. le signalement en ci contre s'est présentée devant nous pour nous déclarer son intention de prendre à domicile un <sup>(1)</sup> nourrisson au biberon 2<sup>o</sup> que son dernier enfant conserve à 35 ans et qu'à l'appui de sa déclaration elle a produit le bulletin de naissance du dit enfant; que cet enfant est <sup>(2)</sup>

En réponse à nos questions ladite dame Gontier a déclaré que son mari Eugène Gontier exercera la profession de est décédé est comptant; qu'elle avait d'ailleurs élevé enfants moyennant salaire depuis ans et que le dernier <sup>(3)</sup> à la date du et qu'elle est pourvue d'un berceau et d'un garde-feu.

Le Carnet qui lui été délivré pour précédent nourrisson <sup>(4)</sup>

Enfin il est à notre connaissance que la D<sup>me</sup> Gontier née Guerin est de bonne conduite <sup>(5)</sup>

Fait à S<sup>t</sup> Georges en Auge le 6 mai 1940

Signature du Maire

Scellum de la Mairie

1) Nourrisson au Sein  
\_\_\_\_\_ au biberon  
\_\_\_\_\_ à la chèvre  
ou un enfant en sevrage  
\_\_\_\_\_ en garde

(2) Indiquer si l'enfant est lui même en nourrice, s'il est sevré, s'il est placé au dehors ou conserve par sa mère.

(3) Indiquer si l'enfant est décédé, s'il a été retiré par la famille à l'expiration du contrat ou par suite de maladie, ou pour toute autre cause

(4) Indiquer si les carnets qui lui ont été délivrés pour ses précédents nourrissons, sont ou ne sont plus en sa possession, et dans ce dernier cas, à qui elle les a remis.

(5) Indiquer si la déclarante est de bonne conduite, si elle a des habitudes régulières, si sa maison est bien tenue et quels sont ses moyens d'existence.

PROTECTION DES ENFANTS DU 1<sup>er</sup> AGE. EXÉCUTION DE LA LOI DU 23 X<sup>bre</sup> 1874. Préfets modèle n<sup>o</sup> 2. Paris. Ed. Paul Dupont (ca)

# Le baptême

Jack Maneuvrier

Par le sacrement du baptême<sup>1</sup>, l'individu entre dans la communauté des chrétiens. En raison des risques à l'accouchement, la sage-femme peut procéder, s'il y a danger de mort, à l'ondoieement du nouveau-né en présence de deux témoins. Si l'enfant survit, on peut avoir recours à un « supplément de cérémonie » de baptême.

La crainte des parents est d'avoir un enfant mort sans baptême, puisque son âme erre sans fin dans les limbes. Dans beaucoup de régions, il existe des sanctuaires « à répit » : les enfants mort-nés y ressuscitent pendant quelques instants et on peut avoir recours au baptême.

Les statuts synodaux insistent, surtout après le concile de Trente, sur l'obligation de baptiser les nouveaux-nés « le plus tôt possible » ou « aussitôt que les parents pourront les porter à l'église sans danger ». Mais dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la règle devient plus stricte. A moins d'une dispense accordée par l'évêque, l'enfant doit être baptisé dans les vingt-quatre heures, selon les statuts synodaux et les déclarations royales de 1698 et 1724. Les sages-femmes doivent avertir les prêtres de la paroisse de la naissance des enfants « si-tôt qu'elle sera arrivée ».

En général, les protestants procèdent le dimanche au baptême des enfants nés pendant la semaine.

La liturgie, depuis le concile de Trente, comprend l'accueil de l'enfant, de ses parrain et marraine à la porte de l'église, puis aux fonts baptismaux le versement de l'eau, l'onction avec le saint-chrême et les invocations sacramentelles. A la sortie de l'église, le parrain jette aux enfants, des prunes séchées, des noisettes, des dragées d'abord réservées aux familles riches, puis généralisées au XVIII<sup>e</sup> siècle : symbole de fécondité et rite d'agrégation du nouveau-né à la communauté paroissiale.

Pendant tout l'Ancien Régime, le baptême était donc célébré le plus rapidement possible après la naissance puis, peu à peu, la cérémonie religieuse a été prétexte à une réunion familiale. Il fallait que la mère y assiste et, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, le baptême a lieu quinze jours à trois semaines après la naissance. Au-delà de ce terme, et nous avons pu vérifier ce fait à Saint-Georges-en-Auge, en 1964, la famille était privée de la sonnerie des cloches.

Si l'on s'en réfère à nos enquêtes, il apparaît que, le plus souvent, parrain et marraine sont choisis parmi les membres de la famille. La marraine se doit d'offrir le vêtement du baptême et, celui-ci, est souvent d'une grande richesse où broderies et dentelles faites à la main voisinent. La robe de baptême se transmet de génération en génération, ce qui nous permet d'en présenter, à notre exposition, un grand nombre. Traditionnellement

---

<sup>1</sup> Cabourdin Guy – Viard Georges, Lexique historique de la France d'Ancien régime, A. Colin 1990

blanc, le vêtement de baptême se compose d'une robe, d'un manteau, et, parfois de deux bonnets dont l'un, celui de dessous, est béni par le prêtre.

La cérémonie achevée et l'acte signé, le parrain, dont c'est la charge, offre au curé une boîte de dragées ainsi qu'une « enveloppe » contenant une offrande en argent. L'enfant de chœur, le bedeau et parfois, l'accoucheuse ; reçoivent un cornet de dragées et, aux deux premiers, une pièce. Les méchantes langues vous diront que de sa valeur dépend la longueur de la volée de cloches. Et, si à Montpinçon, la cloche sonnait un quart d'heure pour « la bienvenue de l'enfant », en d'autres lieux, la marraine aidait le sonneur afin que l'enfant « chante bien » avant de lancer à la petite foule qui attend la sortie du cortège, des dragées et parfois des pièces de monnaie.

Par tradition, le repas de baptême auquel sont conviés la famille la plus proche, le parrain et la marraine et, quelquefois, le curé et la sage-femme, laisse la place d'honneur au parrain et à la marraine entourés des grands-parents. Simple mais copieux, le menu à en croire la sobriété de nos enquêtes, comporte quelques plats dont : une soupe de pot-au-feu, un pot-au-feu, du veau, un rôti de bœuf, un poulet rôti, des haricots verts, une salade, du riz ou une crème. Cependant le contenu des nombreux menus de baptême que nous exposons, contredisent parfois les résultats de nos enquêtes.

*Baptême*  
de  
*Françoise Pellerin*



**MENU**

Barquettes Périgueux  
Truite Meunière  
Gigue de Pré salé Grand Veneur  
Purée de Marrons  
Rozée Normande  
Poulardes du Mans truffées  
Salade printanière  
Asperges Mousseline  
Pêches Melba  
Gaufrettes – Petits Fours  
Corbeille de Fruits  
Montprimblanc – Saint-Julien  
Pommard  
Café – Liqueurs

*Monsieur  
Jacques Billard  
14/15*

*Msieux, le 2 Juin 1929.*

### 1 - Berceau

XVIIe siècle

Berceau haut à parois montés sur pieds terminés à la base par des traverses à bascule et au sommet par un bouton en bois tourné. Les panneaux de paroi et de chevet sont des planches de sapin fixées dans des cadres. Les parois sont perforées dans la partie supérieure pour le passage de sangles. Le fond est manquant; le panneau de tête est surmonté d'un décor en double feston. Utilisé à Dives-sur-Mer.

### 2 - Biberon

fin XVIIe - début

Flacon tronconique, muni d'un goulot de remplissage oblique et d'un bec grossièrement tubulaire. La terre est d'une couleur ocre-grise non uniforme, proche des bouteilles à encre souvent attribuées à Ger. Matière: grès-céramique.

### 3 - Biberon

Epoque gallo-romaine.

Biberon en terre cuite rose, de forme bi-conique, munie d'une petite goulette et d'une anse (bisée) fixée perpendiculairement. Provenance nécropole gallo-romaine du Grand-Jardin à Lisieux.

### 4 - Biberon

Epoque gallo-romaine.

Biberon en terre cuite grisâtre, anse brisée, hauteur: 7,5 cm. Provenance nécropole gallo-romaine du Grand-Jardin à Lisieux.

### 5 - Biberon

Epoque gallo-romaine

Biberon en terre cuite rose, anse et haut du col brisés, hauteur 7 cm, la zone médiane est soulignée d'une gorge horizontale. Provenance nécropole gallo-romaine du Grand-Jardin à Lisieux.

### 6 - Biberon

Epoque gallo-romaine

### 7 - Biberon en étain

XVIIIe s.

Biberon en étain, forme balustre, panse basse à pied court mouluré, col cylindrique, bouchon à tétine repercée. La tétine en étain était entourée d'un linge qui s'imprégnait de lait et que l'enfant suçait.

### 8 - Canard en faïence

XIXème s.

Canard en faïence utilisé pour la nourriture des malades en aliments liquides ou pour les nourrissons.

### 9 - Canard en Pré d'Auge

fin XVIIIe siècle

Corps globulaire, lèvre concave, goulot verseur tubulaire, anse fixée perpendiculairement au goulot, glaçure plombifère verte sur la face interne et le goulot. Ce type de récipient, destiné à alimenter les malades en liquide, a été aussi utilisé pour nourrir les nourrissons.

### 10 - Chaise d'enfant

Epoque Napoléon III

Chaise d'enfant en bois noirci, décorée de rinceaux dorés. Le siège est recouvert d'un tissu à rayures blanches et vertes. Pieds tournés, dossier agrémenté de trois baguettes tournées fixées dans deux bandeaux chantournés

### 11 - Crèche en cire

XIXème s.

Petite crèche du XIXe siècle. Les personnages en cire sont enfermés dans une boîte parallélépipédique vitrée.

### 12 - Mannequin enfant

1842

Mannequin enfant (garçon) portant une chemise, une culotte, un jupon blanc, une robe de garçon en coton (autrefois, les trois premières années les garçons étaient habillés d'une robe), bonnet de coton, guêtres de cuir. Cet ensemble a été porté, dans l'Orne, par un garçon né en 1842.

### 13 - Passoire

fin XVIIIe siècle

Passoire miniature en Pré d'Auge. Jouet (?) Coupelle de forme hémisphérique, bord arrondi agrémenté d'un bandeau à décor digité, petite poignée cylindrique. La coupelle est percée de nombreux trous, glaçure plombifère verte, sur l'ensemble de la pièce. Cette passoire est un modèle réduit des grandes passoires utilisées en laiterie.

### 14 - Photographie

1er siècle

Sépulture 1 (Manneville-la-Pipard) en cours de fouille. Elle associe les restes incinérés d'un adulte répartis dans plusieurs contenants ainsi que ceux d'un jeune enfant inhumé dans l'un des vases. Un collier en bronze, une fiole de verre et 5 céramiques dont une cruche à décor plombifère (céramique fine) accompagnaient les défunts.

### 15 - Photographie

1er siècle

Vue rapprochée d'une urne volontairement découpée afin d'y introduire les restes osseux de l'un des deux enfants inhumés dans la sépulture 4. Les restes du deuxième enfant avaient été déposés dans une urne distincte. La sépulture comprenait également un vase d'accompagnement

### 16 - Plat ovale

fin XVIe siècle

Plat ovale suite de Palissy. Décor: dans un décor champêtre une fécondité est allongée sur une natte donnant le sein, en retrait un Amour joue du tambourin, un second juché, à califourchon, sur une chèvre. Au marli, décor d'une frise de marguerites.

### 17 - Tête d'angelot en Pré d'Auge

XVIIème s.

La représentation de l'ange sous l'aspect d'un jeune enfant devient fréquente dans l'iconographie des XVIe et XVIIe siècles. Cette d'angelot figurait sur un épi de faitage en céramique du Pré d'Auge.

- 18 - Vierge à l'enfant** XIXe siècle  
Vierge à l'enfant en verre iglominé, visage peint, hauteur: 22 cm
- 19 - Berceau** XVIIIe siècle  
Photographie d'un berceau du XVIIIe siècle, musée d'art normand du Vieux Honfleur, extrait du Mobilier normand
- 20 - Berceau** XVIIIe siècle  
Photographie d'une cuisine, musée d'art normand du Vieux Honfleur, avec dans un coin, près du buffet, un berceau.
- 21 - Berceau** début XXe siècle  
Berceau en osier canné, avec deux poignées et arceau pour poser un voile.
- 22 - Berceau** XIXe siècle  
Berceau en chêne, provenance Vieux-Pont-en-Auge, canton de Saint-Pierre-sur-Dives.
- 23 - Berceau** 1940  
Berceau "Moïse" en osier, avec sa garniture.
- 24 - Berceau** 1880  
Berceau de type Bercelonnette, en forme de cygne, en bois tordu à la vapeur. Provenance d'utilisation Boisse (canton de Saint-Pierre-sur-Dives).
- 25 - Chaise de nourrice** XIXe siècle  
Chaise de nourrice peinte, sans bras, décor Louis XVI, paille colorée, hauteur dossier compris: 110 cm.
- 26 - Croix de berceau** 1930  
Croix de berceau avec ange.

**27 - Hochet**

1900

hochet en argent, avec deux grelots, et manche en nacre

**28 - Hochet**

Epoque Napoléon III

Hochet en argent avec poinçon de garantie "petite garantie" - Tête d'aigle en usage depuis 1838. Forme quadrilobée, les deux faces bombées sont soudées au 2/3, dans un cartouche au centre, sur la face, un enfant torse nu, tenant une marionnette Polichinelle, ce cartouche est entouré de rinceaux de fruits et de fleurs, au dos sur les bords du quadrilobe, rinceaux également de fruits et feuillages.

**29 - Jeté de lit**

Début XXe siècle

Jeté de lit en dentelle couvrant le lit de l'accouchée lorsqu'elle recevait des visites.

**30 - Médaille**

1930

Médaille de berceau, os et cuivre, représentant un ange gardien debout présentant un enfant au Christ et un autre ange gardien agenouillé faisant une offrande.

**31 - Médaillon**

époque Napoléon III

Petit médaillon "Vierge à l'enfant", peut-être Notre-Dame-de-la-Délivrande

**32 - Tablier**

1919

Tablier de nourrice

**33 - Vêtements fillette**

Début XXe siècle

Mannequin de fillette avec manteau en tulle brodé, robe avec entre deux.

- 34 - Anti-monte-lait** XIXe siècle  
 Anti-monte-lait de la Bresle. Mis dans la casserole, il empêchait le lait, en train de bouillir, de déborder.
- 35 - Assiette** Début XXe siècle  
 Assiette à bouillie en métal argenté
- 36 - Biberon** 1940  
 Biberon Nestlé, modèle A, dans sa boîte doublée d'un carton. Imprimé en rouge "Ce biberon est gradué en prévision de 7 repas par 24 heures, Biberon Nestlé, pour le dosage du lait concentré sucré Nestlé.
- 37 - Biberon** XIXe siècle  
 Biberon type sabot (?) avec bouchon à vis et mention, à l'arrière, "Crémomètre, biberon normal des hôpitaux, Dr Rougeot, Paris".
- 38 - Biberon** XIXe siècle  
 Biberon en verre à long tuyau Monchovaut, avec pompe. Inscription dans la masse "Biberon pompe avec graduation". Equipé d'un bouchon en bois tourné et d'un bouchon de liège. Ce bouchon est percé de deux trous dont l'un est muni d'un tube en os ou ivoire.
- 39 - Biberon** Fin XIXe siècle  
 Biberon stérilisateur en verre (le Tutélaire) - Flacon forme gourde, aplatie munie d'un bouchon en métal et rondelle de caoutchouc à armature basculante en métal fixée au goulot par une bague (le rivet supérieur du bouchon est en forme d'étoile). Inscriptions: gravure sur le bouchon "le tutélaire système louis Constant et sur la bague breveté SGDG.
- 40 - Biberon** 1940  
 Biberon Nestlé, modèle B, dans sa boîte doublée d'un carton. Imprimé en rouge : "Ce biberon est gradué en prévision de 7 repas par 24 heures. Pour le dosage du lait concentré sucré Nestlé".
- 41 - Biberon** XVIIIe siècle  
 Biberon en verre dit limande à bec soudé au corps principal par l'intermédiaire d'une collerette rapportée à chaud lors de la fabrication.

- 42 - Biberon** 1910  
 Biberon Robert sans tube, à la main, la tétine s'y adaptant était en os. (voir dessin).
- 43 - Biberon** 1950  
 Biberon en verre, gradué, Nestlé
- 44 - Biberon** XIXe siècle  
 Biberon en verre en forme de navette avec un petit goulot étroit pour fixer une tétine, une collerette de butée et un orifice de remplissage découpé de façon irrégulière. Verre soufflé à la volée. n° inventaire: D.57.13.1
- 45 - Boîte** XXe siècle  
 Boîte TOTHEMA - anémies de grossesse - Laboratoire Chantereau pharmacien, 54 avenue Paul Doumer, Arcueil, Seine.
- 46 - Boîte** 1ère moitié XXe siècle  
 Boîte métal GERMALYNE de Septfons, super aliment et reconstituant en maternité. Germes de pur froment - Boîte de 250 g - Dr Chamaraud - PP Trappistes de l'abbaye Notre-Dame de Septfons - moulin de Septfons à Dompierre-sur-Besbre (Allier) Une décalcomanie de la moisson faite par les moine figure sur une face de la boîte.
- 47 - Boîte** 1ère moitié XXe siècle  
 Boîte métallique Diase Céréale JACQUEMAIRE
- 48 - Boîte** 1930  
 Boîte échantillon de farine Blédine - Jacquemaire, la seconde maman
- 49 - Bout de sein** XVIIIe siècle  
 Petit récipient hémisphérique en verre que l'on posait sur le sein afin d'en recueillir l'excédent de lait pendant la tétée de l'autre ou pour poser sur les deux seins entre les tétées.

- 50 - Bouteille** Début XXe siècle  
 Bouteille de lait stérilisé COPLAIT, 1 litre avec les mentions en rouge: "Niveau maximum imposé (100 cl) par la stérilisation". Cachet COPLAIT avec une vache. Lait homogénéisé stérilisé. Bouteille déposée ne pouvant contenir que du COPLAIT.
- 51 - Bouteille** Début XXe siècle  
 Bouteille de lait de 1 litre graduée. Lot 10219 5D2.
- 52 - Casserole à bouillie** Début XXe siècle  
 Casserole à bouillie en argent, avec manche en bois.
- 53 - Cuillère** 1930  
 Petite cuillère, à oeuf, en argent pour faire manger les "oeufs à la coque" aux jeunes enfants.
- 54 - Cuillère** 1930  
 Cuillère à bouillie, os et métal argenté,
- 55 - cuillère à bouillie** Début XXe siècle  
 Cuillère à bouillie ou panadière, en argent, avec gravure sur le manche. La panadière était utilisée pour faire manger la panade, soupe faite de pain, d'eau et de beurre, liée souvent avec un jaune d'oeuf, donnée aux bébés lors du sevrage.
- 56 - Cuillère à bouillie** Début XXe siècle  
 Cuillère à bouillie, en ivoire et manche en argent, avec son écrin.
- 57 - Panier à stériliser** Fin XIXe siècle  
 Panier à stériliser en métal galvanisé contenant 7 flacons à stérilisation marqué ur le fond "150"
- 58 - Protège-sein** XIXe siècle  
 Protège-sein ou Bout de sein utilisé pour protéger les vêtements lors des montées de lait.

**59 - Publicité**

1950

Lait Mont-Blanc avec un bébé dormant, les mains sous son visage avec la mention "Bébé a bu son lait Mont-Blanc".

**60 - Publicité**

1950

Lait sucré et farine Mont-Blanc: bébé couché tenant dans sa main une balle. En dessous deux boîtes de lait Mont-Blanc avec la mention "Premières dents... premières bouillies".

**61 - Publicité**

1957

Aliments Jacquemaire: une maman tient son bébé sur ses genoux..."Bébé réclame, maman adopte les aliments Jacquemaire".

**62 - Publicité**

1927

Lait sucré Nestlé. Deux médaillons: dans l'un, une mère allaite son bébé, dans l'autre, une mère donne le biberon. Mention "L'enfant a droit au lait de sa mère".

**63 - Publicité**

1930

Blédine. Bébé dans un médaillon "D'abord le lait maternel ensuite la Blédine". Au point de vue nutritif, au point de vue digestif.

**64 - Publicité**

fin XIXe siècle

Image de la farine lactée Nestlé, figurant une fillette mettant sur la tête d'un petit enfant une boîte de farine Nestlé avec la mention "c'est bon, z'ai manzé tout".

**65 - Publicité**

1929

Le bébé Nestlé fait l'admiration de tous.

**66 - Publicité**

1931

Lait Mont-Blanc avec un biberon gradué plein près d'une boîte de lait ouverte avec la mention "Lait Mont-Blanc - Premier sourire de bébé".

**67 - Publicité**

1927

Farine Blédine figurant un bébé couché sur le dos, écartant les bras, derrière lui un homme montre ses biceps en disant "Faire un bel enfant, en faire un homme" avec la Blédine.

**68 - Publicité**

1ère moitié XXe siècle

bébé nu sautant sur deux boîtes de lait concentré avec les mentions : *"Le tremplin de la santé"* *"Les bébés Nestlé s'élèvent tout seuls"*.

**69 - Publicité**

1930

Lait concentré Nestlé: une maman donne le sein à son bébé avec la mention "Si vous ne le nourrissez plus ...Nestlé lait concentré sucré, farine lactée".

**70 - Publicité**

1940

Publicité de lait Nestlé figurant un biberon posé sur une assiette avec un ouvre-boîte, Un bébé tenu par sa mère essaie d'attraper le biberon.

**71 - Publicité**

1920

Farine Nestlé. Une petite fille suce son doigt et tient sur ses genoux une assiette pleine avec une cuillère. Elle porte un chapeau fait d'un journal avec une inscription "Farine lactée Nestlé, 30 ans de succès". A sa gauche, une boîte de farine est posée sur un coin de meuble.

**72 - Siège de commodité**

1948

Siège de commodité d'enfant, en bois peint couleur vert-clair. La partie inférieure forme un caisson percé pour recevoir un pot en aluminium. Le dossier est composé de trois lattes plates disposées en éventail. Le siège est muni de deux accoudoirs fixés sur 4 supports tournés. Un plateau mobile recouvre le siège. Une latte plate en bois mobile, horizontale, permet de maintenir l'enfant en position assise.

**73 - Tétine**

XVIIIe siècle

Tétine en verre

**74 - Tétine**

Début XXe siècle

Tétine avec son boîtier, couvercle à vis "TET" septic - Paris

**75 - Tire-lait**

1ère moitié XXe siècle

Tire-lait en verre

**76 - Tire-lait**

1ère moitié XXe siècle

Petit appareil en verre comportant une collerette destinée à être posée sur le mamelon et un réceptacle piriforme pour recueillir le lait. En partie haute un bec permet de fixer un tube en caoutchouc permettant l'auto-aspiration.

**77 - Tire-lait**

XVIIIe siècle

Tire-lait en verre vert

**78 - Album photos**

début XXe siècle

Album de photographies de famille, relié cuir avec fermoir en métal doré, contenant 18 photographies, prises dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives.

**79 - Bavoir**

début XXe siècle

Bavoir dit "bavoir américain", avec broderie anglaise, plumetis, feston en bordure

**80 - Bonnet**

Fin XIXe siècle

Bonnet de nouveau-né aurolé d'une bande plissée avec deux rangées de jours tout autour du bonnet, doublée de deux autres bandes plissées bordées d'une petite dentelle.

**81 - Bonnet**

1896

Bonnet fait au crochet

**82 - Bonnet**

fin XIXe siècle

Bonnet de dentelle fait au crochet, formant des fleurs attachées les unes aux autres, doublé d'un tulle, et à l'intérieur une autre doublure de soie.

**83 - Bonnet**

Fin XIXe siècle

Bonnet de bébé, entièrement brodé de fleurs et guirlandes, feuilles ajourées. Bord du bonnet festonné.

**84 - Bonnet**

1913

Petit bonnet brodé en coton recouvert d'un voile de tulle et décoré de deux volants de dentelle et d'un fond brodé. Les motifs du fond dessinent de petites croix. Rubans d'attache en soie. Vêtement de garçon porté par pierre Liégard à Caen, en 1913.

**85 - Bonnet**

1930

bonnet d'enfant, fond en tulle, bordure en dentelle de Luxeuil.

- 86 - Bonnet** début XXe siècle  
 Bonnet de nouveau-né, 2 côtés plissés, centre brodé de fleurs, coutures avec dentelle.
- 87 - Bonnet** Fin XIXe siècle  
 Bonnet de bébé, entièrement brodé de fleurs, branchages et guirlandes, bord du bonnet festonné en rinceaux.
- 88 - Bonnet d'enfant** 1913  
 Bonnet de baptême formé d'une simple calotte tricotée au crochet, dans laquelle sont passées deux bandes de ruban de soie verte formant une fleur sur le front. Vêtement de garçon porté par Pierre Liégard en 1913. La précision de la date incite à penser qu'il s'agit de vêtements de nouveau né ou de baptême. Matière coton et soie.
- 89 - Brassière** 1930  
 Brassière blanche, en coton.
- 90 - Brassière** Début XXe siècle  
 Petite chemise de bébé, courte, à manches longues, en toile fine (linon), avec petits plis plats devant et derrière.
- 91 - Burnous**  
 Burnous en lainage et satin
- 92 - Chaussure** 1930  
 Paire de chaussures en agneau blanc, pointure n° 20.
- 93 - Chemise** Début XXe  
 Chemise de bébé en linon avec plis plats, dentelle au bord du col en points d'épine
- 94 - Chemise** 1930  
 Chemise de bébé en cretonne

- 95 - Douillette** 1913  
 Petit manteau d'enfant à dessus piqué et doublure moletonnée dit "douillette". Le vêtement est largement ouvert et maintenu au buste par deux boutons sur le devant, manches courtes terminées par une bande brodée, volant brodé au bas du manteau. Une large cape avec un volant brodée est cousue sur le col. Vêtement de garçon porté par Pierre Liégard en 1913.
- 96 - Douillette** 1913  
 Douillette - Manteau d'enfant - Manteau de baptême - Petite capeline d'enfant sans manche dite "douillette". Le vêtement est largement ouvert et maintenu au buste par un bouton au col. Le bas du vêtement est orné de trois bandes piquées et d'un large volant brodé. Une petite cape est cousue sur le col, ornée de deux bandes brodées et d'un large volant identique au bas du vêtement.
- 97 - Pantalon** 1941  
 Pantalon de coton jaune, jambes courtes, fermant avec un bouton de chaque côté avec deux boutonnieres devant et derrière pour recevoir les bretelles.
- 98 - Parure de baptême** 1895  
 Parure de baptême, robe de baptême, manteau de baptême, bonnet de baptême. Utilisation Trévières (Calvados) en 1895 - Technique: dentelle, brodé.
- 99 - Photographie** 1934  
 Photographie de Claude Lemaître, allongé sur le ventre, sur une peau de bête.
- 100 - Photographie** Début XXe siècle  
 Bébé assis sur une peau de chèvre avec une chemise sans manches avec rubans.
- 101 - Photographie** Début XXe siècle  
 Petite fille avec un ruban dans les cheveux, vêtue d'une robe avec manches.
- 102 - Photographie** Début XXe siècle  
 Bébé assis sur un coussin posé sur une sellette et portant une chemise sans manche avec ruban.
- 103 - Photographie** fin XIXe siècle  
 Photographie jeune garçon, Gaston Haracque, prise par J. Fillion, photographe à Lisieux, Bd Sainte-Anne et rue d'Alençon.

**104 - Photographie**

début XXe siècle

Bébé assis sur un coussin posé sur une table et portant une chemise sans manche se nouant sur les épaules.

**105 - Publicité**

janvier 1850

Planche de lingerie pour enfants, "Moiteur de la Mode" de janvier 1850.

**106 - Robe**

Robe fillette en coton avec dentelle

**107 - Robe**

Robe d'enfant blanche, en coton et broderies anglaises faites à la main.

**108 - Robe d'enfant**

1913

Robe d'enfant à deux boutons sur le devant, manches courtes terminées par une bande brodée, un bandeau brodé et un volant bas au bas de la robe. Vêtement de garçon porté par Pierre Liégard, Caen, 1913.

**109 - Robe d'enfant**

1913

Robe d'enfant - Robe de baptême - Robe d'enfant à trois boutons sur le devant, manches courtes terminées par deux bandes brodées, deux bandeaux brodés au bas de la robe. Les manches sont reprises par un point de couture sur l'arrière pour en ajuster la longueur. Vêtement de garçon porté par Pierre Liégard, Caen, en 1913.

**110 - Sabots**

1856

Paire de sabots de fillette, avec bande cuir jaune et bordure de soie bleue, cocarde en soie bleue. Cachet de "Fournigaud" sabotier à moulins avec la mention écrite à l'encre" à *Mlle Angèle Falcoz, souvenir de Mr l'abbé Charton, 1856*".

**111 - Sabots**

1830

Paire de sabots d'enfant avec talon et cheville en cuir fermant par des lacets

**112 - Sabots**

1800

Paire de sabots d'enfant, une demi semelle en peau est collée dans le sabot pied gauche.

**113 - Sabots**

XIXe siècle

Paire de sabots d'enfant avec pièces en cuir

**114 - Vêtements**

1941

Lot de vêtements comprenant: 1 chemisier de garçon bleu ciel, 1 ensemble bleu ciel de garçon comprenant un chemisier et une culotte bouffante, ensemble blanc de garçon avec 1 chemisier et une culotte bouffante, genre barboteuse, 5 barboteuses.

**115 - Vêtements**

1941

Lot de vêtements de garçon comprenant: 1 couche triangulaire, 6 brassières de coton (les dentelles de ces pièces ont été exécutées par Mlle Lamotte qui tenait un magasin de mercerie dans le jardin public de Lisieux), 5 chemises de coton, " chemises de coton, 1 brassière en coton piqué, 1 bavoir brodé de guirlandes de fleurs, 1 paire de mouffles au crochet, 1 ensemble de garçon en coton blanc.

**116 - Assiette à bouillie**

Début XXe siècle

Assiette à bouillie en argent, gravée Suzanne, décor fleurs de muguet.

**117 - Boîte**

Début XXe siècle

Boîte de dragées de chez Boissier à paris, pour le baptême de "Germaine"

**118 - Boîte**

1923

Boîte en carton de dragées de chez Seugnot, à paris rue du Bac, pour le baptême de Nathalie

**119 - Boîte**

1923

Boîte de dragées en carton, carrée, coins ronds, recouverte de tissu (soie), chez Seugnot, à paris, rue du Bac, pour le baptême de Gisèle

**120 - Boîte**

10 juillet 1958

Boîte de dragées en carton, ovale, pour le baptême de Nathalie.

**121 - Boîte à dragées**

1903

Boîte à dragées "Marcelle 27 février 1903"

- 122 - Boîte de dragées** 1949  
Boîte de dragées, motif mère avec son enfant, inscription "Jean-Michel 25-9-1949"
- 123 - Boîte de dragées** XXe  
Boîte de dragées marquée Charles Henri Requier
- 124 - Bonbonnière** 1930  
Bonbonnière en cristal pour dragées
- 125 - Bracelet** 1933  
Boîte contenant un bracelet en or avec une petite plaque rectangulaire marquée en façade "Claude" et au dos "8 décembre 1933" - Une médaille en or émaillée du portrait de Ste Thérèse de Lisieux - Un autre bracelet en métal doré marqué "Claude" - Une broche de bavoir en or, marquée "Claude", une mèche de cheveux blonds, ( dents de lait, le tout dans une boîte de chez Desvoyes à Lisieux.
- 126 - Broche** 1930  
Broche en or, pour bavoir, offerte à l'occasion du baptême.
- 127 - Coquetier** 1930  
Coquetier en argent et sa cuillère à oeuf, offerts pour un baptême.
- 128 - Coquetier** 1940  
Coquetier et cuiller à oeuf en argent
- 129 - Cornet de dragées** XXe  
Cornet de dragées, satin rose et perles
- 130 - Gobelet** Début XXe siècle  
Gobelet en argent avec gravure coq et 2 poules

**131 - Gourmette**

1940

Gourmette de baptême gravée "Claude"

**132 - Menu**

15 mai 1949

Menu baptême Alain. Déjeuner: Langouste Bâtelière - Riz de veau Princesse - Filet de bœuf printanier - Sourire d'Alain - Pigeonneau rôti - Asperges d'Argenteuil - Fraichement cueillie - Glaces plombières - Petis fours - Panier de fruits - Dragées de mon baptême - Vins - Café - Liqueurs - Champagne

**133 - Menu**

1929

Baptême de Françoise Pellerin - Lisieux le 2 juin 1929 - Menu: Barquettes Périgieux - Truite meunière - Gigue de Pré salé Grand Veneur - Purée de marrons - Rosée Normande - Poulardes du mans truffées - Salade printanière - Asperges Mousseline - Pêches Mekba - Gaufrettes - Petits fours - Corbeille de fruits - Vins: Montprinblanc - Saint-Julien - Pommard - café - Liqueurs

**134 - Menu**

1927

Menu. Baptême de Odette Legoux, née le 31 décembre 1926. Déjeuner du 23 janvier 1927: Crevette-bouquet - Galantine de volaille - Poulet chasseur - Gigot d'agneau - Flageolets - Endives - Crème renversée - Génoises - Fruits - Gâteaux secs - Vins fins - café - Liqueurs. Dîner: Potage Julienne - Turbot sauce câpres - Filet sauce Madère - Haricots verts - Dindonneau rôti - Salade de saison - Gelée de pommes - Brioches - Fruits - Petits fours - Mendiants - Vins fins - Café - Champagne.

**135 - Panier à dragées**

fin XIXe siècle

Panier à dragées ou à bonbons sur lequel a été ajouté un large ruban entre les pailles. La Vannerie Française, catalogue illustré, modèle 10010, page 14.

**136 - Robe**

1921

Robe de baptême

**137 - Robe**

1910

Robe de baptême en fil

**138 - Robe de baptême**

1950

Ensemble comprenant: un sous-robe de baptême, une robe de baptême brodée, un bonnet assorti, deux petits chaussons.

**139 - Robe de baptême**

1922

Robe de baptême en tulle et dentelle

- 140 - Robe de baptême** Début XXe siècle  
 Robe de baptême en broderie anglaise avec bonnet, entre deux en dentelle.
- 141 - Robe de baptême** Début XXe siècle  
 Robe de baptême, fait main, en linon, avec entre-deux en dentelle.
- 142 - Robe de baptême** 1928  
 Robe en fil avec encolure trapézoïdale bordée de dentelle, plastron brodé avec petits plis horizontaux
- 143 - Rond de serviette** 1930  
 Rond de serviette, métal argenté, offert à l'occasion du baptême.
- 144 - Rond de serviette** Epoque Napoléon III  
 Rond de serviette en argent avec poinçon de garantie "gros ouvrage". Tête de Minerve - Paris et département en usage depuis 1838. Un poinçon dans un losange PB & Cie avec un rameau ou une branche avec fleur. Dans un cartouche gravé à la main "Monsieur". Décor de rinceaux de fleurs, instruments de musique, arbalette et baudrier.
- 145 - Rond de serviette** 1933  
 Rond de serviette en argent, cadeau de baptême, décoré de 3 triangles un décor des années 30 et entre chacun les lettres C et L.
- 146 - Rond-de-serviette** 1910  
 Rond-de-serviette en argent, gravée Fernand, avec décor de fleurs en relief.
- 147 - Tasse** 1934  
 Tasse et soucoupe de baptême.
- 148 - Timbale** 1910  
 Timbale en argent gravée P.B.

- 149 - Timbale** début XXe siècle  
 Timbale en argent avec son assiette, style Empire, initiales G.I., cadeau de baptême.
- 150 - Timbale** début XXe siècle  
 Timbale en argent, initiales G.V., décor gravé, cadeau de baptême.
- 151 - Timbale** 1940  
 Timbale en argent gravée H.B
- 152 - Timbale** 1940  
 Timbale en argent, décoré de rinceaux de feuillages, de barbus, et cornes d'abondance. Au centre un cartouche entouré de rinceaux de feuillages avec les initiales R.B. Les 2/3 de la timbale, en dessous du décor sont gravés de traits fins les uns sur les autres avec es petits pois ronds en quinconce.
- 153 - Timbale** 1900  
 Timbale en argent - Poinçon de contrôle de N.K. 1875 - 1 poinçon portant le n° 13 sous le fond et sous la lèvre - 1 poinçon portant le n° 84 sous le fond et sous la lèvre décoré de 6 cartouches comprenant: 1 de feuillages et fleur, 1 groupe de maisons avec un arbre et un rempart, 1 idem fleur, 1 église avec un drapeau sur le clocher et un groupe de maisons et un rempart, 1 idem fleur, 1 église avec un drapeau sur le clochem un groupe de maisons, un arbre, un rempart.
- 154 - Timbale** 1960  
 Timbale en argent gravée "Ludovic"
- 155 - Timbale** début XXe siècle  
 Timbale en argent, gravée D. Pelletier
- 156 - Timbale** Début XXe siècle  
 Timbale en argent gravée Marie-Hélène offerte à l'occasion du baptême
- 157 - Timbale** 1930  
 Timbale en argent

- 158 - Timbale** début XXe siècle  
Timbale en argent, gravée Breton P.
- 159 - Verre** 1926  
Verre de baptême gravé Thérèse
- 160 - Verre** 1900  
Verre de baptême, gravé, 1900
- 161 - Verre** 1904  
Verre gravé 1904, offert à Heurtevent à l'occasion d'un baptême
- 162 - Vêtement** 1920  
Mannequin de femme vêtue d'une robe perlée en jais, avec une paire de gants en filet noir, un sac perlé, un chapeau de paille.
- 163 - Vêtement** 1920  
Mannequin de femme vêtue d'une jupe de toile avec corsage en guipure, sac, châle de soie noire avec grandes franges.
- 164 - Berceau** 1ère moitié XXe siècle  
Berceau de type "chariot alsacien", en osier, avec roues.
- 165 - Chaise** Epoque Napoléon III  
Chaise d'enfant haute de 60 cm, noire avec décor doré.
- 166 - Fauteuil** XIXe siècle  
Fauteuil normand d'enfant en bois, la paille a été remplacée par de la ficelle. h: 52 cm; P:32 cm.

- 167 - Lit** 1940  
Lit d'enfant en fer peint en blanc appelé lit-cage
- 168 - Parc** 1940  
Parc en bois, rectangulaire, pliant, muni de barreaux, dans lequel on mettait l'enfant lorsque la mère était occupée.
- 169 - Landau** 1920  
Landau, caisse bois, dessus et capote en moleskine bleue
- 170 - Poussette** 1860  
Poussette tricycle, second Empire
- 171 - Promenoir** Début XXe siècle  
Une "glissière" échancrée prend l'enfant sous les aisselles; cette planche, comme son nom l'indique, glisse entre deux longs côtés parallèles, dont l'ensemble constitue une charrette. Le jeune enfant, debout, ne peut parcourir qu'un très petit espace, en avant ou en arrière.
- 172 - Promenoir** vers 1910  
Promenoir en bois (hêtre) de forme tronconique composé de deux cadres circulaires de diamètre différent maintenus par cinq barreaux. Deux liens de ficelle de chanvre consolident les cadres fissurés par les chocs successifs (2 liens sur le cadre supérieur; un sur le cadre inférieur). Trois roulettes mécaniques sont en place; une est manquante. Des cercles pyrogravés décorent les barreaux.
- 173 - Publicité** 1940  
Berceaux et landaus pliants "TUCKER" Bté S.G.D.G. avec au dos une vue d'une housse pliante, avec la mention: "Le même modèle dans sa housse".
- 174 - Boîte** Début XXe siècle  
Boîte de poudre de toilette stérilisée "LA DERMOSE", spéciale pour la toilette de bébé.

- 175 - Collier d'ambre** Début XXe siècle  
Le collier d'ambre était mis autour du cou des bébés pour les empêcher d'avoir mal aux dents.
- 176 - Collier d'ambre** 1948  
Collier contenant 35 perles d'ambre. Ce collier était mis au cou des enfants pour les empêcher d'avoir mal aux dents.
- 177 - Armoire** 2ème moitié XIXe  
Armoire d'enfant avec deux portes vitrées, un tiroir en bas, sur le dessus plaque de marbre blanc.
- 178 - Baigneur** 1930  
Baigneur en celluloïd
- 179 - Baigneur** 1950  
Petit baigneur (7 cm) habillé d'une robe rose sans manches.
- 180 - Baigneur** 1950  
Baigneur celluloïd, yeux mobiles avec cils, sourcils, cheveux, bouches, narines peints. Dans un losange en long S.N.F. 50. Habillé d'un pyjama blanc et d'un bonnet de coton
- 181 - Baigneur** 1950  
Baigneur celluloïd, marque S.N.F 35, habillé d'une chemise-culotte rose, une culotte avec bretelle sur un plastron et d'une veste à manches courtes, de deux botillons tricotés.
- 182 - Castelet** vers 1860  
Castelet de guignol, bois et carton
- 183 - Chien** Fin XIXe siècle  
Chien à traîner, bouledogue français.

- 184 - Chien** milieu XXe siècle  
Chien à traîner en naille sur roulettes
- 185 - Chromo** XIX esiècle  
Chromo "Bébé, la cuiller et la bouillie" anonyme.
- 186 - Commode** 1940  
Commode de poupée avec trois tiroirs
- 187 - Cubes** 1930  
Jeu de cubes en bois assemblage des départements français.
- 188 - Dinette** 1930  
Dinette fer émaillé bleu, comprenant: 2 assiettes, 2 plats ronds creux de service, 1 plat ovale à cuisson, 1 plat rond avec anses à cuisson, 1 casserole, 1 faitout avec son couvercle, 1 poêle, 1 louche, 1 passoire, 1 écumoire. soit 12 pièces.
- 189 - Dinette** 1930  
Couverts de dinette en fer blanc comprenant: 4 couteaux, 10 fourchettes, 14 cuillères, 1 petite louche;
- 190 - Dinette** 1930  
Dinette en porcelaine, décor fleurs et feuillage rose et gris comprenant: 6 assiettes à fleur, 4 assiettes à feuillage, 4 déjeuners avec anse, 1 soupière avec son couvercle, 1 sucrier avec son couvercle, 1 plat creux, 1 pichet, 1 plat ovale, soit 19 pièces.
- 191 - Dinette** 1930  
Petite dinette en argent comprenant une assiette, un couteau, une cuiller, une fourchette
- 192 - Dinette** 1930  
Dinette en porcelaine, pour petit déjeuner, décor bleu ,comprenant: 1 pot à café avec son couvercle, un pot à lait avec son couvercle, 1 sucrier avec son couvercle (1 anse cassé), 1 autre sucrier avec son couvercle, 1 pot à crème, -6 déjeuners avec anse, 9 assiettes (6+3)

- 193 - Dinette** 1930  
Porcelaine blanche comprenant: 1 cafetière, 2 assiettes, 1 déjeuner avec anse, un petit pot
- 194 - Ferme - jouet** 1940  
Tombereau tiré par un cheval
- 195 - Ferme - jouet** 1940  
Cheval avec son équipage (sous-trière et bride), tonneau à eau, poulain.
- 196 - Ferme - Jouet** 1940  
Divers éléments d'une ferme fabriqués à Saint-Martin-de-Fresnay comprenant: hangar, écurie, puits avec 2 seaux, entrée avec barrière, maison, niche avec son chien, cheval avec son équipage tirant un tombereau, 2 pommiers, échelle, cheval à roulettes avec sa carriole, brouette, carriole, poney, âne avec son panneau où sont accrochés 3 bidons à lait, bétailière, 2 vaches, 3 veaux, 1 cochon.
- 197 - Image-devinette** Début XXe siècle  
Pitié pour une créature / Qu'a sept petis pour tout avoir / Vous dites sept ? Quelle imposture ! / Hélas ! les voit tous qui sait voir ?
- 198 - Image-devinette** Début XXe siècle  
Quand je vous disais, ma chère amie, / Qu'les enfants poussent dans les choux, / C'était pas une facétie: / Dedans, dessus ou bien dessous / En voilà six: les voyez-vous ?
- 199 - Image-devinette** Début XXe  
Image-devinette: "Pauvre enfant quitte ce réduit / Car j'y voit grouiller des vampires / Un,deux, trois,quat', cinq,six,sept,huit ! / Vrai, madame, c'est pas pour rire.
- 200 - Image-devinette** Début XXe siècle  
Quelle heure sonne à cette cloche ? / Cela se voit en trois endroits.
- 201 - Jeu Chauds les marrons** Début XXe siècle  
Règle du jeu - Après avoir adapté la queue à la poêle à marrons, placer une bille qui, par la porte, roulera sur la poêle où l'adresse du joueur la guidera vers un de trous numérotés. Le joueur peut tenter sa chance en essayant de déplacer les billes tombées dans les trous de faible ou nulle valeur. Il devra agir par petites saccades sans que le pivot de la poêle quitte le foyer du fourneau.

- 202 - Jeu de cubes** Fin XIXe siècle  
Jeu de cubes avec sujets modèles en chromolithographe collés sur support en bois.
- 203 - Jeu de cubes** Fin XIXe siècle  
Jeu de cubes "Guignolet"
- 204 - Jeu de l'oie** 1890  
Jeu de l'oie figurant une grande oie avec les jetons représentés par de petites oies en métal.
- 205 - Jeu de petits chevaux** 1905  
Jeu de petits chevaux en métal, 2 fois 4 chevaux disposés en cercle, sont actionnés par une manette.
- 206 - Jeu la poule qui pond** Milieu XXe siècle  
Bois
- 207 - Jeu le cueilleur de pommes** 1920  
Jeu offert par les chocolats "Poulain" en 1920
- 208 - Jeu le diable à ressort** Début XXe siècle  
Un diable, monté sur un ressort, sort de sa boîte en carton bouilli quand on ouvre le couvercle.
- 209 - Jouet la souris** 1890  
La souris et le bébé, jouet métallique articulé, fin XIXe siècle.
- 210 - Landau** 1940  
Landau de poupée

- 211 - Landau** 1948  
Landau de poupée, caisse bois, avec dessus de landau et capote et moleskine bleue, roue avec garde-boue.
- 212 - Lapin** 1930  
Lapin mécanique avec sa clé; corps métallique recouvert de feutrine.
- 213 - Maison de poupée** 1930  
Maison de poupée en bois peint comprenant: 4 fauteuils, 1 table, 2 pots de fleurs, 1 lit, 1 fauteuil, 2 poufs, 1 coiffeuse, 1 youpala, 1 moïse avec un bébé noir, 3 pots, 1 fauteuil à bascule.
- 214 - Malle à poupées.** 1930  
Malle à poupées contenant 2 poupées avec manteau de fourrure; la malle ouverte représente une armoire avec tiroir où se trouvent: 2 présentoirs bois, 2 cartons à chapeau, 4 chapeaux, 1 sac à main représentant un chien blanc et bleu, 1 paire de gants, 1 porte-monnaie, 2 montres, 2 bébés de poupée, 2 combinaisons, 2 vestes.
- 215 - Marionnette** Fin XIXe siècle  
Marionnette "Guignol", grosse tête en bois, origine lyonnaise.
- 216 - Marionnettes** Fin XIXe siècle  
Marionnettes (2) en bois sculptés et peints
- 217 - Ours** 1948  
Ours en peluche brun, poils touffus, yeux en verre bleu, truffe beige clair avec petit museau noir, un soupçon de lèvres ou langue rouge, l'intérieur des pattes de devant sont beige clair. Cet ours avait un appareil émettant des sons.
- 218 - Ours** 1930  
Ours en peluche, véritable Teddy-Bear, né à Lisieux en 1930, baptisé Nestor. Hauteur 60 cm.
- 219 - Ours** Fin XIXe siècle  
Petit ours sur un tricycle

**220 - Panier**

Fin XIXe siècle.

Panier en osier, ovale, pour enfant. La vannerie Française, catalogue illustré, modèle 202, page 8.

**221 - Panier**

Fin XIXe siècle

Panier en raphia, pour enfant

**222 - Panier**

Début XXe siècle.

Panier rond pour enfant.

**223 - Panier**

Fin XIXe siècle

Panier en raphia, pour enfant. La Vannerie Française, catalogue illustré, type 10112, page 18.

**224 - Panier**

Fin XIXe siècle

Panier en osier ovale, pour enfant. La vannerie Française, catalogue illustré, modèle 10509, page 16.

**225 - Panier**

Fin XIXe siècle

Panier en osier rotin, pour enfant. La Vannerie Française, catalogue illustré, modèle 900, page 1.

**226 - Panier**

fin XIXe siècle

Panier en osier canari, jouet pour enfant. La Vannerie Française, catalogue illustré, modèle n° 209, page 16.

**227 - Panier**

Fin XIXe siècle

Panier en osier canari, jouet pour enfant, La Vannerie Française, catalogue illustré modèle 212 page 16.

**228 - Photographie**

Début XXe siècle

Garçonnet vêtu d'un ensemble de marin avec un col bordé de dentelle et tenant dans sa main droite une chaise sur laquelle est posé un lapin et un chien en peluche.

**229 - Photographie**

Début XXe siècle

Enfant avec sa mère assise sur la margelle d'un puits. L'enfant habillé d'un costume de marin tient avec a main droite un cheval à roulette.

**230 - Poupée**

1930

Poupée avec tête en porcelaine, bras et jambes articulés, cheveux naturels, fermant les yeux, habillée d'une robe rose.

**231 - Poupée**

1930

Poupée avec tête en biscuit, marquée Armand Marseille, Germany 390, A.5.M. Tête articulée, bouche ouverte avec des petites dents, yeux en verre mobiles, sourcils peints, corps articulé en bois et papier mâché, perruque de longs cheveux bruns, h: 55 cm. Habillée d'une robe de baptême brodée de petits plis, avec un bonnet brodé sur l'arrière et bordée de 4 rangs de bordures avec dentelles.

**232 - Puzzle**

1950

Puzzle Mickey

**233 - Salle de classe**

1930

Salle de classe miniature comprenant 2 bancs d'écolier avec 4 petits baigneurs (élèves), un bureau de maîtresse avec un fauteuil, un baigneur un plus gros (maîtresse). Le tout rangé dans une valise couleur bordeaux.

**234 - Vache**

1930

Vache en bois peint (noir et blanc), ses pattes articulées lui permettent de se déplacer sur un plan incliné.

**235 - Album**

Début XXe siècle

Album de cartes postales du début du siècle

**236 - Carnet d'entrée pour un bal**

5 mars 1933

Carnet d'entrée pour un Grand bal travesti le 5 mars 1933, au salon de l'hôtel Régina à Lisieux, moyennant la somme de 10 F organisé par le "Comité & oeuvre des Bambins" de la rue de Caen à Lisieux.